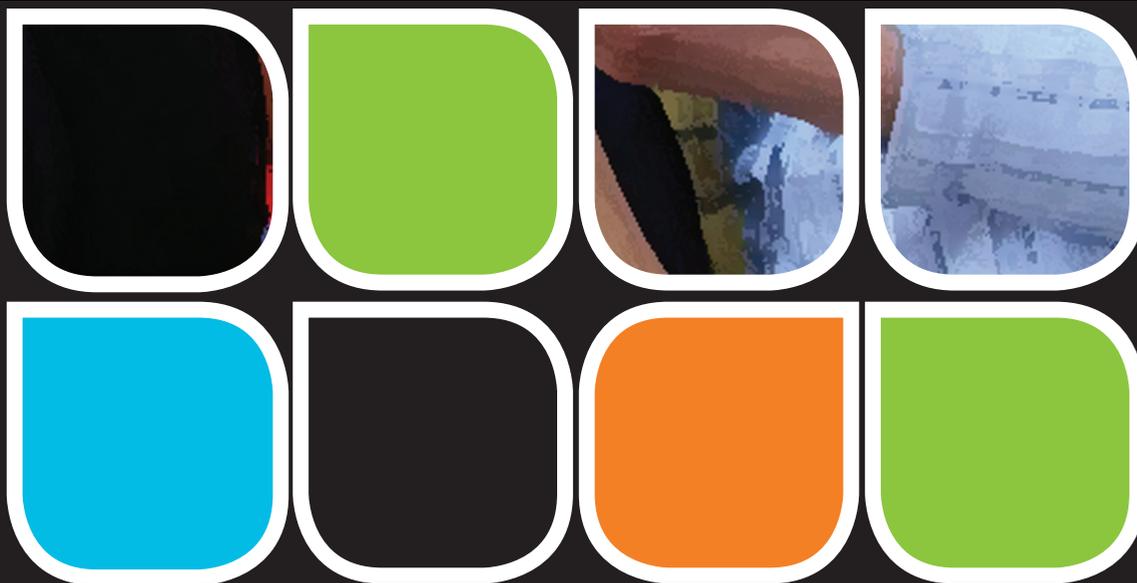


Rapport Finance-La 2008: Surveillant l'argent pour les mouvements et les organisations des droits des femmes



Rapport Finance-La 2008: Surveillant l'argent pour les mouvements et les organisations des droits des femmes



Le Rapport Finance-la 2008 : Surveillant l'argent pour les mouvements et les organisations des droits des femmes de l'AWID a été publié pour la première fois par l'Association pour les Droits de la Femme et le Développement (AWID), 215 Spadina Avenue, Suite 150, Toronto, M5T 2C7, Canada et Cerrada de Mazatlán # 12, Colonia Condesa, Mexique C.P. 06140 Mexico in 2008.

www.awid.org

Copyright ©
Association for Women's Rights in Development (AWID), 2008

Design et mise en page par Laura Mónica Mendoza
Traduction au français Claire Mazuhelli et Veronique Berkeley
Édition Lucía Carrasco Scherer
Production Lucía Carrasco Scherer

Imprimé en Afrique du Sud

Si vous voulez reproduire ce document veuillez écrire à : contact@awid.org

Tous les droits réservés ©

Table des Matières

Remerciements	7
Introduction et contexte	9
Section 1: Profils organisationnels	11
Section 2 : Le panorama du financement pour les organisations des droits des femmes	17
Section 3 : Dynamiques du mouvement et expériences de mobilisation de ressources	27
Réflexions finales	33
Sections thématiques :	
Et à propos... du financement pour la lutte contre le VIH-SIDA et des droits des femmes?	35
Et à propos... des femmes, du changement climatique et du financement ?	39
Et à propos... des femmes, des nouveaux modes d'entraide et des politiques de développement?	43
Et à propos... de l'argent, des femmes, du plaisir et des droits à la sexualité et à la reproduction?	47
Et à propos... du financement pour la lutte contre la violence à l'encontre des femmes?	51

Remerciements

Ce document est l'aboutissement d'un effort collectif par l'équipe de l'AWID et ses conseillères qui ensemble ont réussi à y poser ses idées, ainsi que les résultats du travail accompli pendant le 2008. Nous voudrions remercier Cindy Clark, qui en tant que manager de l'initiative *Où est l'argent pour les droits des femmes* a su non seulement soutenir notre travail mais aussi nous guider, tout en partageant sa vaste expérience et profondes perspectives autour de son travail avec les groupes des droits des femmes et la mobilisation de ressources. La participation d'Ellen Sprenger, en nous donnant des conseils pour ce rapport ainsi que dans le procès de prospection a été clé. Elle, Joanna Kerr et Lydia Alpízar, Directrice Exécutive de l'AWID ont contribué en tant que conseillères de cette initiative à la réflexion stratégique de notre recherche.

Nous remercions Martin Redfern qui en tant qu'expert d'enquêtes a soutenu l'équipe de recherche en nous aidant à traiter les données statistiques et à produire les résultats finaux. Nous remercions particulièrement Lucía Carrasco Scherer qui en plus de collaborer dans la rédaction de ce document a été chargée du procès de production. Également, nous voulons remercier Laura Mónica Mendoza pour la créativité de ses designs et la mise en page.

L'AWID remercie profondément les plus de 1000 organisations de femmes autour du monde qui ont partagé leurs expériences avec nous à travers de notre enquête en ligne, ainsi qu'aux 20 personnes interviewées qui nous ont donné des informations très importantes pour cette recherche. Nous voulons aussi reconnaître les participantes des réunions stratégiques organisées par l'AWID en 2007 et 2008 pour leurs idées et compromis.

L'engagement de quelques donateurs qui soutiennent de plus en plus le mouvement des femmes est très important. En particulier, nous remercions les donateurs qui ont fait possible le travail en 2008 de l'AWID sur *Où est l'argent pour les droits des femmes* :

Cordaid

Le Ministère Néerlandais des Affaires Étrangères

Le Fonds Global des Femmes

Hivos

Irish Aid – Le Département Irlandais des Affaires Étrangères

La Fondation Levi Strauss

Le Ministère Norvégien des Affaires Etrangères

Oxfam Novib

Sigrid Rausing Trust

Agence suédoise de coopération internationale au développement

Agence suisse pour le développement et la coopération

Finalement nous remercions les activistes des droits des femmes et les organisations en général, dont le travail continue à être notre source d'inspiration.

Introduction et Contexte

En 2004 l'AWID lançait l'initiative stratégique *Où est l'argent pour les droits des femmes?* (WITM), pour acquérir une meilleure connaissance des tendances liées au financement destiné au travail entourant les droits des femmes et pour mieux comprendre comment élargir les bases de ressources pour les mouvements féministes et les organisations de défense des droits des femmes. Depuis, nous avons produit et disséminé des renseignements et des analyses clés sur les tendances du financement, organisé bon nombre de consultations stratégiques régionales auprès de militant(e)s et de féministes des quatre coins du monde et déployé des efforts de revendication afin d'influencer les politiques et les pratiques des donateurs dans divers secteurs.

La publication du premier rapport *Finance-La*, en 2006, inaugura le partage des expériences de centaines d'organisations de femmes de partout au monde qui ont répondu aux sondages de l'AWID, tout en offrant des analyses sur les dynamiques prévalant au sein de divers secteurs de financement. Nous avons profité de la publication du second rapport *Finance-La* en 2007, pour approfondir l'analyse régionale de la situation du financement, mettre en lumière les défis et les occasions dans divers secteurs de financement et entamer l'exploration de stratégies qui pourraient favoriser la pérennité financière des mouvements de femmes sur le plan mondial.

De manière complémentaire, le présent document dévoile des données mises à jour sur les tendances du financement des organisations de femmes. Nous essayons de mettre en lumière le profil de ces organisations – leurs caractéristiques et ceux qu'elles identifient comme défis et priorités. Si nous voyons ces deux choses ensemble, des questions pour réfléchir autour du type de soutien qui est requis de la part des donateurs pour re-

joindre et soutenir les organisations et les mouvements de femmes du monde entier émergent, aussi que l'importance d'ériger des ponts et de s'attarder aux expériences conjointes de mobilisation de ressources qui semblent avoir réussi. Dans les deux années passées, il y a eu des incréments importants dans les engagements des donateurs pour soutenir les droits des femmes, bien que en grands quantités, ce qui pose des difficultés d'accès à la majorité des organisations des femmes avec des budgets de moins de 50000 USD. Même s'il y a des organisations plus grandes qui peuvent accéder à ces fonds et des groupes comme les fonds des femmes qui peuvent capturer ces donations et les redistribuer parmi les organisations plus petites, nous devons observer des opportunités pour qu'autres organisations de femmes trouvent des manières innovatrices pour collecter des ressources ensemble, en assurant le dialogue direct avec les donateurs les plus importantes.

Les renseignements assemblés ici découlent de diverses étapes de collecte et d'analyse de données. De mai à juin 2008, l'AWID a lancé un sondage mondial en anglais, en espagnol, en français et en arabe, auquel 1 035 organisations des droits des femmes de partout au monde ont répondu. Nous avons en outre mené 20 entretiens auprès de donateurs et d'activistes des droits des femmes de divers secteurs et régions, en plus de réaliser une revue documentaire.

Ce sommaire *Finance-La* est divisé en quatre sections. La Section I examine le profil des organisations ayant répondu au sondage : leur ampleur, taille, priorités et autres caractéristiques institutionnels. La deuxième section aborde le panorama financier entourant les organisations des droits des femmes, en explorant les défis actuels que pose l'accès au financement et certaines des avancées réalisées au cours des dernières années.



La Section III s'intéresse à l'analyse que les participantes de cette recherche ont fait sur la situation de ces organisations, plus précisément en ce qui est de la collecte des fonds, pour présenter par la suite des expériences intéressantes sur la mobilisation conjointe des ressources. La section « Réflexions finales » résume les implications de toute l'information

présentée dans le document pour les organisations des femmes ainsi que pour les donateurs. À la fin de ce document vous trouverez des encadrés thématiques dévoilant certaines tendances relatives au financement et les occasions qui se présentent aux organisations œuvrant sur ces questions.

Section I

Profils Organisationnels

Les mouvements et les organisations de femmes du monde entier sont des agents centraux du changement social au sein des familles, des collectivités et de la société dans son ensemble. Leurs actions ont provoqué un virage dans les pratiques, les comportements, les politiques et la définition sociale de certains enjeux.

Les militant(e)s des droits des femmes ont assumé un rôle prépondérant dans la contestation des paradigmes culturels opprimants, mettant en question les pratiques de développement et confrontant les discours fondamentalistes. Elles jouent un rôle central pour identifier les systèmes et structures qui ne permettent pas des relations de pouvoir plus égalitaires, et pour tenir les gouvernements et les sociétés multinationales responsables du respect et de la préservation des droits humains. Ces efforts persistent face aux forces qui s'y opposent, elles continuent à construire des mobilisations sociales renforcées et sont assez solides pour durer dans le temps. Sans les organisations des femmes, une panoplie de projets novateurs dans de multiples domaines n'aurait jamais vu le jour : on peut notamment citer les droits économiques et l'autonomisation, les droits génésiques et sexuels, ainsi que la participation des femmes sur le plan politique.

Cependant, la nature itérative de ce travail – qui plusieurs fois marche en avant et outres marche en arrière – signifie qu'il demeure souvent non reconnue et sous-évaluée.

Actuellement, les mouvements et les organisations de femmes du monde entier continuent de livrer bataille pour obtenir du financement, qu'il s'agisse de financement pour des dépenses de base ou pour avancer en ces programmes visionnaires de changement.

Le fait de mettre des ressources financières à la disposition des organisations indépendantes de femmes indépendantes à tous les niveaux du travail accompli, se traduit par l'avitaillement de groupes émergents ou œuvrant de longue date dans leurs domaines respectifs. Alors, comment ces mouvements travaillent-ils? Où mettent-ils en œuvre leurs activités? Quels sont leurs principaux centres d'intérêt?

Voici les questions qui seront abordées dans cette première section, où seront analysés la composition, l'emplacement et les conditions de travail qui pilotent et influencent les efforts des organisations des femmes.

Qui sont les organisations des femmes?

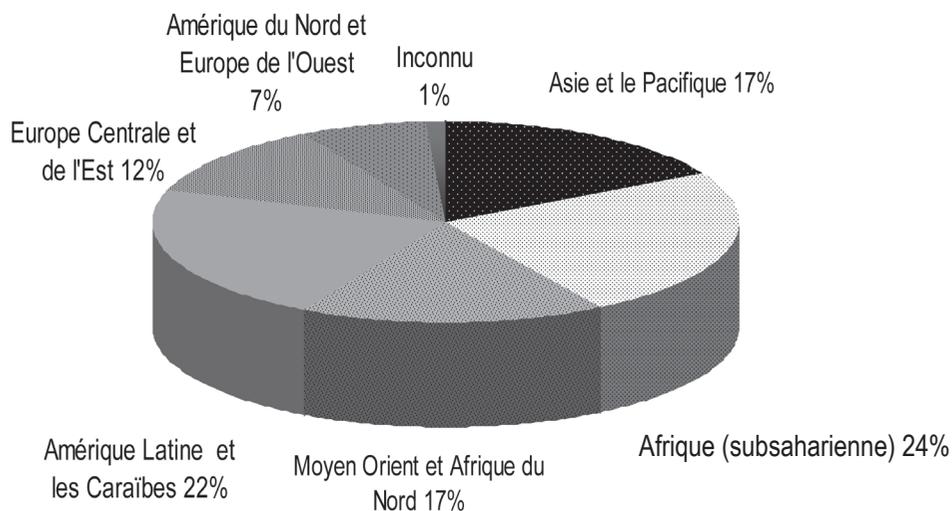
Au cours des deux dernières années, l'AWID a recueilli des données sur les organisations des droits des femmes à l'échelon mondial, en tentant de déceler les caractéristiques d'ensemble et de comprendre le type de travail qu'elles accomplissent, leur portée et leurs priorités. En général, ces organisations sont petites, à la fois sur le plan de la taille et du budget (50 % comptent sur des revenus annuels inférieurs à 50 000 USD) et sur celui des ressources humaines (25 % d'entre elles travaillent sans personnel à temps plein.)

Comme le démontre le Graphique 1, les organisations ayant répondu au sondage mené par l'AWID en 2008 sont principalement issues de l'Afrique subsaharienne, de l'Amérique latine et des Caraïbes, et à proportion égale de l'Asie, du Pacifique, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Un pourcentage plus faible correspond aux organisations de femmes situées en Europe

centrale et de l'Est, provenant de la Communauté des États indépendants (CEI) ainsi que de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest.

GRAPHIQUE 1

Distribution par région 2008 (Re-codifié par pays)



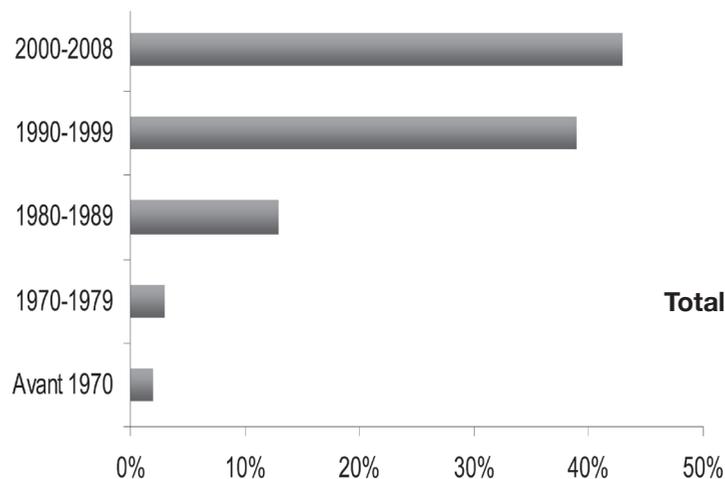
Total = 1032 réponses

Le Graphique 2 démontre que de nombreuses organisations de femmes répondant au sondage sont relativement jeunes. La plupart de ces organisations ont été fondées à

partir de l'an 2000 (39%), plusieurs ont été mises sur pied entre 1990 et 2000 et une proportion plus faible travaille depuis les années 1970.

GRAPHIQUE 2

Année de fondation



Total = 1026 réponses

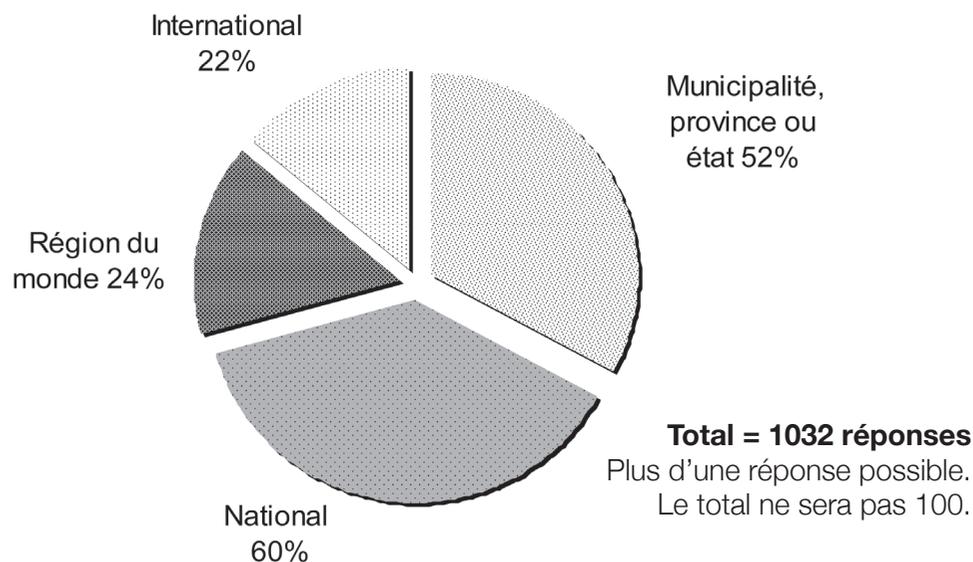
Différentes organisations, travail différent

Façonnées par les contextes internes et externes, les organisations de femmes accomplissent leur travail à divers échelons, ayant une incidence plus ou moins marquée sur une vaste gamme d'acteurs, de politiques, d'institutions et de collectivités. En dépit de

la création récente de bon nombre de ces groupes de femmes, leur force politique et la pertinence de leur travail s'étalent jusqu'aux échelons nationaux et internationaux. Comme le démontrent les données du sondage, un nombre important de ces groupes, soit 60 %, travaillent sur le plan national; 52 % œuvrent localement; près de 24 % agissent à l'échelon régional et 22 % ont une portée internationale.

GRAPHIQUE 3

Portée du travail 2008



Pour ce qui est des ressources humaines, 25 % des organisations opèrent sans personnel à temps plein, alors que 7 % comptent sur plus de 25 travailleurs et travailleuses. Il importe de noter que les organisations ayant plus d'envergure et plus de personnel à temps plein ou à temps partiel, sont aussi celles qui démontrent le plus grand nombre de bénévoles alors que les organisations plus petites, qui pourraient tirer profit de ces services, fonctionnent principalement à l'aide de personnel à temps partiel. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que les organisations de grande dimension peuvent plus aisément rejoindre les gens, en plus de compter sur des systèmes qui intègrent et gèrent un bassin de bénévoles plus nom-

breux. Lorsqu'on leur demande de décrire leur personnel, plusieurs organisations soulignent que les membres de leurs équipes sont de plus en plus spécialisés et qu'ils travaillent à l'aide de processus de communication et de prise de décision plus clairs. Il n'en demeure pas moins que 58 % des organisations répondantes travaillent dans des contextes informels, avec un nombre restreint d'employé(e)s.

Selon les résultats de notre sondage 2008, les questions prioritaires sur lesquelles travaillent bon nombre d'organisations sont les droits des femmes en général (58 %), la violence envers les femmes (41 %) et les questions d'égalité entre les sexes (28 %).

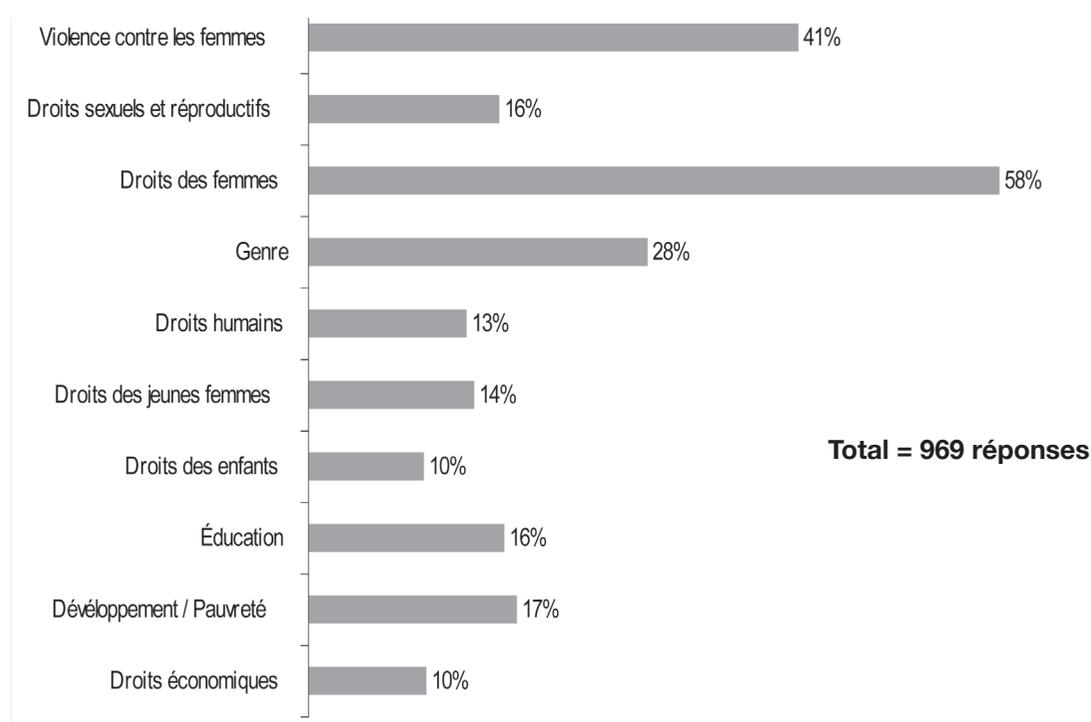


Bien que la différence entre les droits des femmes et les questions d'égalité entre les sexes n'est pas complètement clair dans les réponses à l'enquête, ces sujets pourraient agir comme « enjeux parapluies » pour diverses activités relatives à des thèmes plus précis. Ces sujets peuvent en outre per-

mettre une mixité d'approches et un vaste rayonnement auprès de l'ensemble des femmes. Par ailleurs, d'autres questions rallient les principaux efforts, soit le développement et la réduction de la pauvreté (17 %), les droits génésiques et sexuels (16 %) et l'éducation (16 %).

GRAPHIQUE 4

Le 10 thèmes prioritaires pour les organisations des femmes en 2008



Avoir les capacités et systèmes de support nécessaires pour travailler dans ces issues est un défi auquel plusieurs groupes font face.

Cependant, en dépit des nombreux défis auxquels font face ces organisations, elles partagent toutes le souci d'influencer et de mobiliser les donateurs pour faire en sorte qu'ils soutiennent leur travail et leur accorde du financement institutionnel. Comme le démontre le Tableau 1, un pourcentage élevé des 862 organisations ayant répondu à cette question (27 %) souligne qu'elles travaillent à une stratégie de collecte de

fonds plus exhaustive et certaines d'entre elles notent qu'elles comptent sur une base solide et diversifiée et qu'elles explorent des sources de financement non traditionnelles. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'un très grand pourcentage des organisations de femmes se questionnent sur les nouvelles sources de financement qui complèteraient les efforts de collecte de fonds investis à ce jour (34 %), que près du quart de l'échantillon (22 %) déclarent compter sur des fonds de démarrage très restreints, alors que 11 % des organisations ne bénéficient d'aucun financement.

TABLEAU 1

Situation de la collecte de fonds en 2008	
Aucun financement actuellement, mais sont entrées en contact avec des bailleurs de fonds.	11%
Comptent sur des fonds de démarrage limités de la part d'un petit nombre de donateurs.	22%
Ont mené des collectes de fonds mais doivent explorer davantage les autres sources de financement.	34%
Travaillent à élaborer une stratégie de collecte de fonds plus exhaustive.	27%
Possèdent des sources de financement diversifiées et élargissent la collecte de fonds à des sources de financement non traditionnelles.	16%
Aucune de ces réponses.	3%

Pour ce qui est des autres capacités organisationnelles, comme la capacité d'élaborer des plans de travail et de gérer les finances, le sondage démontre que les systèmes varient beaucoup, partant de styles largement informels et simples jusqu'aux systèmes plus diversifiés et spécialisés. La capacité d'une organisation donnée à élaborer des plans stratégiques clairs et à gérer adéquatement les finances, y compris la mise en place de budgets et d'états financiers, a une incidence directe sur sa capacité à collecter des fonds, particulièrement lorsqu'il s'agit de subventions élevées de nature pluriannuelle. Ainsi, la collecte de fonds destinés à la défense des droits des femmes demeure

difficile. Cela peut en partie s'expliquer par le contexte entourant les donateurs – où les subventions élevées sont assujetties de conditionnalités particulières – et celui du mouvement – où la majorité des organisations sont de petite taille et comptent sur des capacités organisationnelles plutôt élémentaires et largement informelles.

La prochaine section explorera le panorama financier, en tentant de comprendre qui finance le mouvement des femmes, quel type de financement est disponible et certains des défis et des occasions se présentant aux organisations en matière d'accès à ces ressources.

Section II

Le Panorama Financier pour les Organisations des Droits des Femmes

Les tendances historiques et les événements comme les crises alimentaires, financières et pétrolières, ont créé un effet d'instabilité dans l'arène internationale et le panorama financier visant la justice sociale est devenu extrêmement complexe. Dans l'ensemble, il n'a jamais été facile d'obtenir le soutien financier pour les initiatives faisant la promotion du changement social et mettant en cause les structures actuelles.

Plus précisément, les organisations des droits des femmes doivent composer avec de nombreux défis avant d'accéder aux ressources financières, qu'ils lient aux priorités et les pratiques des donateurs. On reconnaît également certaines limites aux capacités organisationnelles des groupes des droits des femmes elles-mêmes.

Par surcroît, l'environnement politique dans lequel les organisations des droits des femmes évoluent met en péril la réalisation de leurs objectifs, en plus de nuire à leur accès au financement. Sur le plan des principaux défis qu'ils devaient surmonter pour obtenir plus de ressources au soutien de leur travail, les groupes de femmes ont identifié les sociétés patriarcales, le sexisme, et les gouvernements prônant l'autoritarisme.

Les tendances au sein des secteurs de financement ont aussi une incidence sur la disponibilité des ressources destinées au travail sur les droits des femmes. Les agences bilatérales et multilatérales ont connu plusieurs réformes découlant de l'agenda de l'efficacité de l'aide, qui favorisent la collaboration gouvernement-gouvernement. Plusieurs organi-

sations (dont organisations des femmes) ont travaillé pour assurer qu'il y ait des ressources allouées directement aux organisations de la société civile, en reconnaissant leur rôle comme agents du développement.

Pour ce qui est du panorama entourant les ONG internationales¹ (ONGI), en 2007 l'AWID explorait certains des défis avec lesquels composaient ces organisations, ou les relations programmatiques et financières avec les organisations des femmes font que les lignes de décision et responsabilité soient confuses. Quelques ONGI ont développé des principes pour appliquer à leur travail avec les organisations partenaires et autres continuent avec leurs engagements au droits des femmes. Les fondations privées sont encore des espaces difficiles à influencer, mais nous avons récemment identifié quelques conjonctures favorables, qui sont présentées plus loin dans ce document.

Les fonds pour les femmes sont d'importants donateurs pour les organisations des droits des femmes et ils se sont faits les champions en matière de rayonnement auprès de petits groupes du Sud et de l'Est. Ils continuent à se renforcer et assument leur rôle comme des sources clés pour le mouvement des femmes. En outre, ils ont mis en œuvre des stratégies novatrices pour optimiser les fonds accordés au développement organisationnel des bénéficiaires de leurs donations.

Pour ce qui a trait aux donateurs individuels, les fondations familiales et les dons de la part d'entreprises, la recherche de l'AWID a clairement démontré les défis que pose l'accès

1. Les ONG internationales, telles que définies dans ce rapport, sont des organisations exerçant des fonctions de bailleurs de fonds et initiant des campagnes, qui comptent sur des sources de financement substantielles dans le Nord, de la part de gouvernements et/ou de particuliers et qui mettent fréquemment en œuvre leurs propres programmes dans le Sud.



à ce type de fonds pour les organisations de femmes. Cependant, dans les régions où les donateurs plus « traditionnels » se sont retirés, les organisations de femmes ont trouvé des formes pour accéder à ces ressources.

À la lumière de ce contexte, cette section tente de répondre aux questions suivantes : Quelles sont les tendances actuelles en matière de financement aux organisations des droits des femmes? Qui soutient ces groupes? Où sont les nouvelles occasions pour l'obtention de ressources dédiées au travail sur les droits des femmes?

Suivi des tendances relatives au financement

Pour plus de 1 000 organisations de défense des droits des femmes ayant répondu au sondage 2008 de l'AWID, l'obtention de fonds au soutien du travail qu'elles accomplissent demeure un défi. Quoiqu'il en soit, les données révèlent que les revenus d'ensemble de 705 organisations qui ont déclaré compter sur des revenus de tout type en

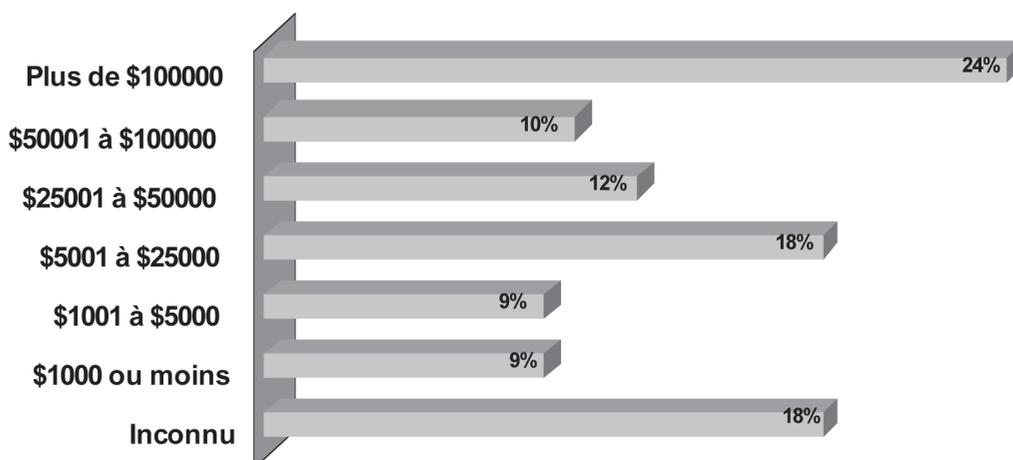
2007, totalisaient 114 437 846 USD. Si l'on compare ces chiffres à ceux des revenus totaux rapportés dans le 2^e rapport *Finance-La* de l'AWID où en 2005, 729 organisations recevaient une somme de 76 100 529 USD², on peut voir que les fonds qui sont mis à la disposition des groupes des droits des femmes sont en croissance.

Par rapport aux fourchettes des revenus, si l'on examine les revenus totaux déclarés par les répondants en 2007, y compris les subventions, les frais d'adhésion des membres et les autres activités de collecte de fonds, il est évident que la plupart de ces organisations sont de petite envergure sur le plan du financement. Comme le démontre le Graphique 5, la proportion d'organisations comptant sur moins de 50 000 USD est très élevée, soit 48 % des répondants, ce qui correspond aux données des sondages précédents menés par l'AWID. Parmi ces organisations, la proportion la plus élevée, soit 18 %, se trouve dans la fourchette de 5 000 à 25 000 USD. Presque un quart des organisations ayant répondu au sondage ont des revenus annuels de plus de 100 000 USD en 2007 (24 %).

GRAPHIQUE 5

Total = 1017 réponses

Revenu total en dollars 2007



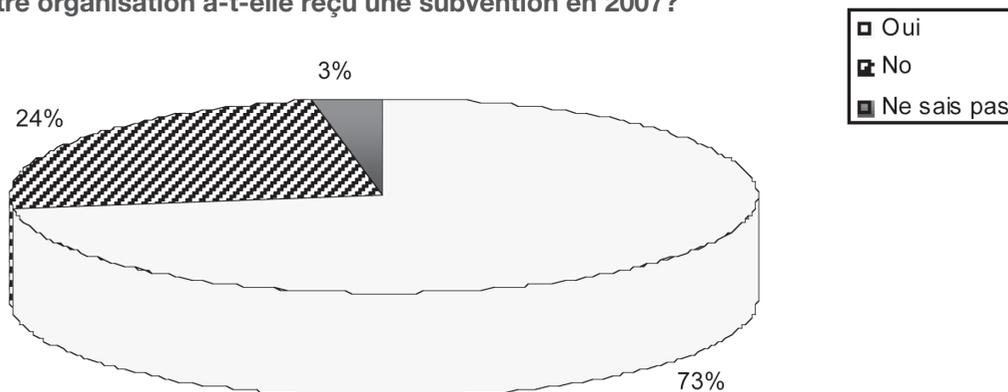
2. Kerr, J (2007), Deuxième rapport *Finance-là*: Viabilité financière des mouvements de femmes dans le monde entier, p. 21

À l'examen des subventions reçues par les organisations en 2007, 1 021 répondants (73%) ont rapporté avoir reçu des subven-

tions, 24 % ont indiqué n'avoir bénéficié d'aucune subvention au cours de cette année, alors que 3 % n'ont pas répondu.

GRAPHIQUE 6

Votre organisation a-t-elle reçu une subvention en 2007?



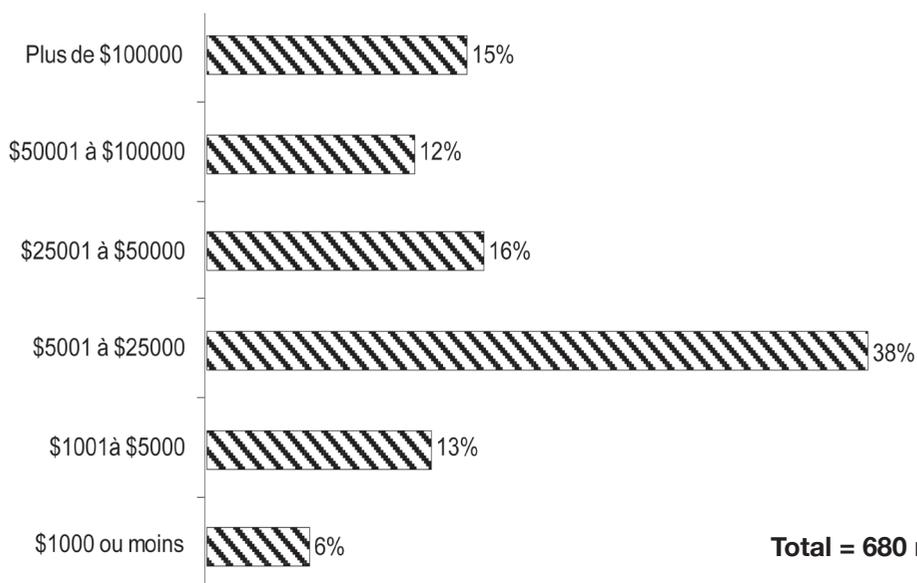
Total = 1021 réponses

Pour ce qui est des montants reçus, la distribution des donations les plus élevées rapportées

par les répondants en 2007 (sur un total de 1 441 subventions) se répartit comme suit :

GRAPHIQUE 7

Plus large donation reçue en USD 2007



Total = 680 réponses

Comme le révèle le Graphique 7, dans l'ensemble, les donations tendent à être plutôt faibles, le pourcentage le plus élevé se trou-

vant dans la fourchette de 5 000 à 25 000 USD (38 %). Si l'on additionne toutes les donations inférieures à 50 000 USD, cela

équivalait à 73 % des donations, représentant un total substantiel, la plupart des organisations comptant annuellement sur très peu de subventions.

Alors, qui donc subventionne les organisations de femmes sondées par l'AWID?

Les organisations obtiennent leur financement de divers secteurs, notamment des agences bilatérales et multilatérales, des grandes fondations privées, des ONG internationales, des fonds pour les femmes, des entreprises, des donateurs individuels, des organisations confessionnelles et des gouvernements nationaux et locaux. En outre, certaines organisations demandent des frais

d'adhésion à leurs membres en plus de mener des activités générant des fonds comme les frais de service, la vente de produits, les frais d'expertise-conseil, etc.

Tel que le démontre le Tableau 2, à l'examen des fonds reçus par les répondants en 2007, les principaux donateurs, sur le plan du nombre de subventions accordées au cours de cette année, sont les agences bilatérales et multilatérales (16 %), suivies de près par les fonds pour les femmes (15 %). Les ONGI viennent au troisième rang, avec 8 % des contributions. Il importe de noter que près de 25 % d'entre eux ont indiqué ne compter que sur les « autres » ressources de l'organisation.

TABLEAU 2

Secteur de financement	Pourcentage de subventions en 2007
Agences bilatérales et multilatérales	16.1%
Fonds pour les femmes	15.0%
ONG internationales	8.0%
Gouvernement local/national	5.2%
Fondations familiales	3.6%
Fondations privées	2.4%
Organisations confessionnelles	1.4%
Dons individuels	1.2%
Dons philanthropiques d'entreprises	0.1%
Autres ressources de l'organisation	24.9%
Pas sure/Inconnu	22.0%
Total	100.0%

En dollars absolus, les deux principales sources de fonds pour les organisations ayant répondu au sondage 2008 de l'AWID étaient les agences bilatérales et multilatérales, ainsi que leurs propres ressources organisationnelles. Les grandes fondations privées comptent pour une large proportion des ressources, mais comme on le constate au Tableau 2, elles accordent un très faible

nombre de subventions, ce qui illustre le fait qu'elles distribuent un petit nombre de sommes très élevées. Par ailleurs, les fonds pour les femmes ont consenti un éventail assez vaste de petites subventions, alors qu'elles représentent une plus petite proportion de l'ensemble des ressources accordées aux organisations de femmes.

TABLEAU 3

Secteur de financement	Fonds totaux en USD, 2007	Pourcentage des fonds, 2007
Agences bi/multilatérales	\$37,215,327	32.5%
Fondations privées	\$17,005,774	14.9%
ONG internationales	\$12,294,070	10.7%
Fonds pour les femmes	\$3,920,848	3.4%
Dons philanthropiques d'entreprises	\$91,994	0.1%
Dons individuels	\$268,395	0.2%
Organisations confessionnelles	\$2,059,602	1.8%
Fondations familiales	\$3,725,102	3.3%
Gouvernement national/local	\$7,383,583	6.5%
Autres ressources de l'organisation	\$30,473,152	26.6%
Total	\$114,437,846	100%

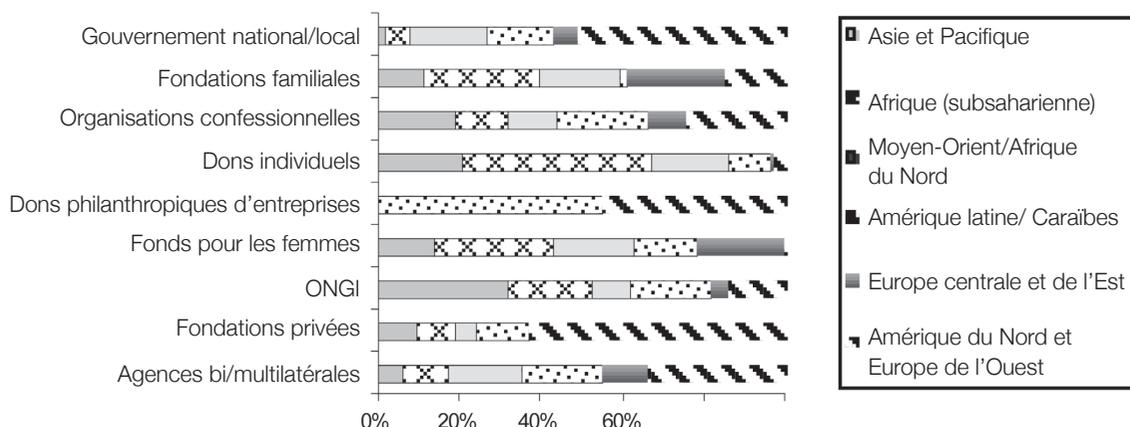
À l'examen de la distribution régionale de ces donations (Graphique 8), on observe clairement que les fondations et les entreprises privées allouent un pourcentage élevé de leurs contributions en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, où les sommes gouvernementales sont également importantes. Il importe aussi de noter que dans l'échantillon du sondage, environ 30 % des donations de la part des agences bilatérales et multilatérales vont à ces régions, tout en jouant un rôle de premier plan en Amérique latine et aux Caraïbes, de même qu'au Moyen-Orient/Afrique du Nord. Par ailleurs, les ONG internationales semblent accorder

plus de fonds aux organisations de l'Asie et du Pacifique, à l'Afrique subsaharienne et à l'Amérique latine, alors que les fonds pour les femmes se concentrent principalement sur le Sud et l'Est, n'accordant virtuellement aucune contribution en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Les réponses obtenues lors du sondage révèlent que la distribution des subventions accordées par les fonds pour les femmes est pratiquement égale selon les régions et qu'ils sont les plus importants donateurs en Europe centrale et de l'Ouest et aux ECI, où les autres bailleurs de fonds sont beaucoup moins présents.

GRAPHIQUE 8

Total = 702 réponses

Donation par secteur et région



Quel type de financement les organisations reçoivent-elles?

En ce qui concerne le type de financement reçu par les répondants en 2007, on compte 40 % de subventions pluriannuelles, alors que 56 % visaient des projets d'un an. Le fait d'accorder des fonds pour un an seulement pose des défis considérables à la viabilité des organisations des droits des femmes, puisque cela ne permet pas des investissements de longue haleine, ainsi que

la progression et la croissance pour l'avenir. Conséquemment, plusieurs organisations doivent vivre sous le joug de la survie et elles éprouvent des difficultés à offrir des emplois stables et des conditions de travail adéquates aux activistes des droits des femmes. Bien que certains bailleurs de fonds aient fait des progrès sur le plan des conditions assujetties à leurs pratiques de financement, les données révèlent que d'autres étapes restent à franchir pour faire en sorte d'arrimer les politiques des donateurs aux réalités des organisations des droits des femmes.

TABLEAU 4

Donations multi annuelle reçues en 2007

Total = 675 organisations / 1,404 donations	Pourcentage de donations
Oui	40%
Non	56%
Ne sait pas	5%

De plus, il semble que la majorité du financement auquel ces organisations ont eu accès vise des projets plutôt que le financement de base, ce qui signifie que plusieurs de ces

organisations ne sont pas en mesure d'établir leurs propres priorités. À une question portant sur les dynamiques organisationnelles en relation aux paiements des frais gé-

néraux, 30 % des répondants ont rapporté recevoir des subventions qui couvrent ces dépenses (donc, un financement de base), alors que 49 % déclareraient devoir se servir des sommes accordées aux projets pour défrayer ces coûts et qu'une grande proportion, soit 43 %, rapportait utiliser des sommes recueillies par la voie d'activités de collecte de fonds élaborées et réalisées par les organisations elles-mêmes. Le chiffre de 30 %, démontre un certain progrès quant à la qualité du soutien accordé aux groupes

de défense des droits des femmes. Cela est probablement dû aux bonnes pratiques adoptées par les donateurs progressifs, parmi lesquels les fonds pour les femmes. Quoiqu'il en soit, en reconnaissance du rôle important qu'assument les organisations des droits des femmes dans l'avancement de la justice sociale, il faudra étoffer les pratiques des donateurs de sorte qu'ils accordent plus de financement de base et de subventions pluriannuelles au soutien de ces organisations.

TABLEAU 5:

Comment payent les organisations les salaires et le loyer?	
Nous avons des dons spécifiques pour ces frais.	30%
Nous utilisons une partie de l'argent reçu pour les projets.	49%
Nous avons d'autres sources de financement comme les adhésions et nous menons des activités spécifiques pour avoir ces ressources.	43%

Total = 1032 réponses

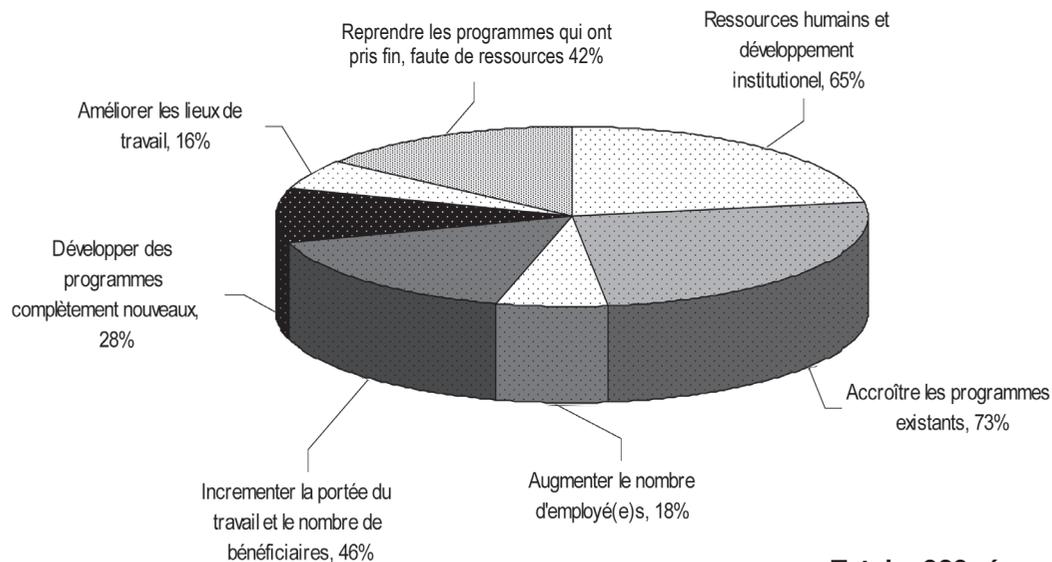
Plus d'une réponse possible. Le total ne sera pas 100.

Enfin, lorsqu'on leur demande d'imaginer un paysage où le financement soutenant leur travail serait souple et illimité, les organisations répondant au sondage ont mis en priorité le renforcement des programmes actuels (73 %), puis le développement organisationnel et le perfectionnement des ressources humaines (65 %). Les autres domaines où les organisations investiraient davantage sont l'accroissement de leur rayonnement (46 %) et le rétablissement de programmes qui ont pris fin, faute de ressources financières (42 %).

Seulement 18 % de ces répondants ont indiqué qu'ils embaucheraient plus de personnel et que 28 % d'entre eux ont évoqué la mise sur pied de nouveaux programmes. Cela indique que les organisations axent davantage leurs efforts sur la progression de leur travail actuel, et sur la croissance et le développement de leurs structures et de leurs stratégies, plutôt que de s'engager sur de nouvelles voies. Ceci montre qu'il y a besoin de plus investissements pour la croissance et le développement organisationnels.

GRAPHIQUE 9

Priorités des organisations ayant des ressources illimitées 2008



Total = 926 réponses

Plus d'une réponse possible. Le total ne sera pas 100.

Conjonctures favorables dans les secteurs de financement

En dépit des nombreux défis avec lesquels composent les organisations de femmes pour obtenir des fonds qui soutiennent leur travail, il existe des conjonctures favorables dans divers secteurs de financement.

Agences bilatérales et multilatérales

Au cours des deux dernières années, certaines agences bilatérales donatrices ont manifesté un intérêt renouvelé à l'égard du financement des initiatives liées à l'égalité entre les sexes et au mouvement des femmes. Quoiqu'il subsiste des critiques envers l'absence de sensibilisation au sein des agences bilatérales quant à la surveillance de l'impact des nouvelles modalités d'aide sur les organisations de la société civile, bon nombre de ces agences ont substantielle-

ment augmenté leurs contributions aux organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits des femmes. On peut notamment citer les agences de développement des gouvernements du Danemark, de l'Espagne, de l'Irlande, de la Norvège, des Pays Bas et de la Suède, qui comptent sur des programmes novateurs en matière d'égalité entre les sexes, leur conférant ainsi une position de chefs de file, ouvrant de nouvelles opportunités de financement aux organisations de femmes.

Il importe de souligner la pertinence du programme du gouvernement néerlandais, « MDG3 Fund: Investing in Equality » (OMD N° 3 : Investir dans l'égalité). Au début de 2008, le ministère des Affaires étrangères néerlandais lançait ce fonds spécial, totalisant à l'origine 50 millions d'euros sur trois ans, pour soutenir l'atteinte du troisième Objectif du Millénaire pour le Développement (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), par le financement accordé aux organisations non gouvernementales traitant de ces questions.

Non seulement s'agit-il d'une conjoncture favorable pour l'accès aux ressources, mais le montant total du fonds a de plus été augmenté de 20 millions d'euros en septembre 2008, en raison du nombre impressionnant de propositions de grande qualité qui ont été reçues; le fonds compte maintenant sur 70 millions d'euros, ce qui représente approximativement 100 millions de dollars. Cela signifie que ces fonds seront répartis 45 organisations, dont 9 redistribueront une grande partie (environ 15 millions d'euros) à des organisations des droits des femmes plus petites, travaillant à la base³. Grâce à ces sommes considérables, les revenus combinés des organisations des droits des femmes augmenteront substantiellement au cours des prochaines années.

À la lumière de ces virages positifs, une question surgit : combien de temps durera ce momentum? Il importe que les mouvements de femmes de par le monde développent des mécanismes visant à accéder à ces fonds et à maintenir l'enthousiasme actuel au sein de la communauté des donateurs. Enfin, les agences susmentionnées, en tant que chefs de file des investissements accordés aux initiatives d'égalité entre les sexes et de droits des femmes mises sur pied par les organisations de la société civile, devraient jouer un rôle prépondérant dans la promotion d'une croissance constante du financement mis à la disposition des organisations de femmes.

Grandes fondations privées

Comme il a été démontré précédemment dans cette section, les grandes fondations privées accordent des subventions élevées à un plus petit nombre d'organisations bien établies. De plus, même si des joueurs

d'envergure sont critiqués par leur approche technique à des problèmes sociaux, et qui ne semblent pas particulièrement intéressés à financer des initiatives fondées sur les droits, il y a des expériences intéressantes dans quelques institutions philanthropiques récemment créées qui s'engagent à soutenir les initiatives favorisant l'avancement des femmes. Par exemple, la Fondation Novo a établi comme composante clé de sa mission, l'autonomisation des femmes et des filles comme premiers agents de changement. En 2007, cette fondation a accordé 32 millions USD à plus de 40 organisations, y compris des organisations de femmes et quelques organisations agissant comme bailleurs de fonds qui alloueront des ressources à de plus petits groupes des droits des femmes. Il existe également des possibilités de financement direct consenti aux petites organisations, ce qui paverait la voie à de nouvelles options pour plusieurs groupes.

En outre, des fondations opérant depuis de nombreuses années ont adopté des virages intéressants dans le cadre de leurs programmes. Par exemple, la Fondation Ford accorde de plus en plus d'importance à la santé génésique et sexuelle et représente par le fait même une occasion de financement additionnelle pour les organisations de femmes travaillant à ces enjeux.

Même si les grandes fondations privées sont susceptibles de continuer à consentir des subventions élevées, ces sommes pourraient être canalisées vers des organisations plus petites, par autres institutions comme les fonds pour les femmes. Par ailleurs, il importe d'instaurer une plus grande ouverture dans les négociations entourant les subventions, afin d'ériger des ponts entre les fondations et les organisations des droits des femmes.

3. Pour consulter la liste des projets sélectionnés, allez à : http://mdg3.nl/docs/Projects_Selected.pdf



Les fonds pour les femmes

En tant que fervents supporteurs des organisations de femmes, les fonds pour les femmes augmentent sans cesse leurs contributions à un vaste éventail de groupes du Sud et de l'Est. Ils ont en outre fait face aux défis que comportent les limites de leurs bénéficiaires en matière de développement organisationnel. Plusieurs fonds ont instauré des programmes visant à accompagner leurs bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets, travaillant avec eux à peaufiner leurs propositions et aux processus de suivi et d'évaluation. Ils ont également consenti des fonds de croissance et des fonds de leadership, ces deux mécanismes permettant de rehausser le développement organisationnel et le renforcement des capacités.

Compte tenu du contexte, où de grandes agences offrent de nouveaux fonds substantiels, le rôle des fonds pour les femmes prend toute son importance, à titre d'intermédiaire qui redistribue les ressources disponibles au travail entourant les droits des femmes. Dans cette veine, on a témoigné de réalisations fort intéressantes sur le plan des efforts de collaboration entre les fonds pour les femmes, de sorte à optimiser les sommes afin d'élargir la portée de leurs fonctions de bailleurs de fonds, comme il est décrit dans la Section III de ce document.

Ainsi, les fonds pour les femmes sont devenus des alliés clés pour les organisations des droits des femmes et pour ceux qui souhaitent accéder à leurs premières subventions (la majorité, selon les résultats du sondage de l'AWID). En plus, les fonds pour les femmes ont fait des alliances avec des organisations de femmes bien établies pour clarifier les termes d'engagement et les éléments communes des ces programmes.

Comme en fait foi cette section, le panorama entourant le financement du mouvement des femmes est très complexe. Nous devons comprendre pas seulement les défis et occasions de chaque secteur, mais aussi les différentes dynamiques qui ont influence sur leurs fonctionnement et décisions. Les demandes pour plus des fonds de meilleure qualité doivent reconnaître ces dynamiques et aussi faire pression pour que les changements répondent aux réalités des organisations.

La Section III de cette plaquette explore certaines des stratégies mises de l'avant par des organisations aspirant à la viabilité, en plus des dynamiques du mouvement, particulièrement liés à la mobilisation des ressources. Sont en outre présentées des stratégies qui pourraient éventuellement favoriser l'accès à des ressources plus considérables et de meilleure qualité.

Section III

Dynamiques du Mouvement et Expériences de Mobilisation des Ressources

« Il nous faut transformer radicalement notre façon de transiger avec l'argent. Cette relation est à bien des égards façonnée par les vieilles croyances patriarcales et l'attitude que nous adoptons face à notre droit au financement ('nos causes sont justes et elles sont en conséquence dignes des ressources les soutenant pour faire en sorte qu'elles deviennent réalité pour tous les peuples du monde') ».

- Lydia Alpizar, Directrice exécutive, AWID

Pour influencer les systèmes politiques et faire progresser les droits des femmes et l'égalité entre les sexes sur le plan mondial, les organisations de femmes ont adopté de nouvelles façons de s'organiser et de se solidariser, en forgeant des alliances, en transformant les leaderships, en mettant en question leurs propres structures et en re-façonnant la manière dont elles transigent avec l'argent. En ce début du siècle nouveau, plusieurs organisations féministes et groupes de femmes ont relevé le défi, en se réinventant et en s'engageant à renforcer les mouvements et à dénicher des solutions novatrices aux obstacles qui perdurent. Il est crucial d'élaborer des stratégies de manière plus efficace afin de confronter les relations patriarcales avec l'argent et le pouvoir, d'avancer les réalisations des organisations des droits des femmes et de limiter l'incidence des ressacs découlant des politiques de développement dirigées par le marché⁴ sur les femmes. Nous voulons explorer quelques unes des dynamiques actuelles dans le mouvement des femmes et comment celles-ci peuvent créer des opportunités pour la mobilisation de ressources.

L'Histoire démontre qu'en renforçant leur pouvoir collectif, les organisations de femmes ont gagné des espaces politiques stratégiques, ont été en mesure d'exercer de la pression sur les donateurs et d'autres acteurs du développement, afin qu'ils modifient leurs approches traditionnelles à l'égard des enjeux clés de leurs agendas politiques. Les organisations de femmes ont dans plusieurs cas, révisé leurs propres structures et dynamiques de pouvoir pour faire en sorte que des processus plus exhaustifs et plus démocratiques aient lieu au sein de leurs organisations. Cependant, il reste beaucoup de défis à surmonter avant d'éliminer la fragmentation et la concurrence au sein du mouvement des femmes.

Par conséquent, pour favoriser l'avancement de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes, il est nécessaire d'avoir organisations solides qui adoptent des processus participatifs et inclusifs, en plus de pratiques organisationnelles démocratiques et responsables dans le cadre de leur fonctionnement. De plus, il est primordial promouvoir la diversité et d'encourager l'inclusion au sein des mouvements de femmes, si l'on espère transcender l'isolation organisationnelle, instaurer des stratégies de mobilisation des ressources efficaces, bien positionner nos agendas et veiller à notre viabilité à long terme. Les débats critiques sur nos forces, nos faiblesses et nos approches peuvent nous mener à transformer les défis actuels, qui mettent en péril notre pérennité financière, en nouvelles occasions.

4. Nous entendons par les politiques dirigées par le marché, plusieurs politiques établies par les acteurs du développement international comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et certains gouvernements du Nord qui mettent en œuvre des programmes qui ne traitent pas des inégalités entre les sexes ou qui ne comportent pas de cadre fondé sur les droits, percevant plutôt les femmes comme simple instrument de croissance économique.



Comment pouvons-nous travailler collectivement à démocratiser l'accès aux ressources pour les organisations de femmes? Comment pouvons-nous renforcer les mouvements de femmes du monde entier, pour faire en sorte que les organisations arrivent à négocier avec les donateurs la mise en place de leurs propres priorités, approches et mécanismes de reddition de comptes?

Cette section abordera certaines des stratégies collectives mises en œuvre par les organisations de femmes pour accéder au financement, les principaux défis auxquels elles ont fait face et la manière dont elles sont arrivées à les surmonter.

Nos forces et nos faiblesses

Les mouvements de femmes s'inscrivent dans une longue histoire d'organisation et de mobilisation liées aux régions, aux secteurs et aux enjeux. En effet, l'une des forces principales des organisations de femmes est précisément leur capacité à réagir et à s'organiser efficacement pour contrecarrer les effets négatifs d'une culture patriarcale, les menaces découlant des guerres ou des conflits, les gouvernements axés sur l'autoritarisme et les fondamentalismes religieux. Cependant, l'une des faiblesses les plus manifestes réside dans l'absence de stratégies de mobilisation solides visant à obtenir du financement de base et à long terme pour toutes. Les budgets annuels moyens par organisation s'élevant à 35 000 USD en 2007, selon le sondage 2008 de l'AWID, il est évident que bon nombre d'organisations ont besoin de ressources financières adéquates qui leur permettraient de renforcer leurs capacités, de tirer profit des outils requis pour atteindre leurs objectifs et plus encore, de croître sur le plan de l'influence et de l'envergure.

Pour savoir comment les activistes perçoivent le mouvement des femmes, nous avons demandé aux répondants d'identifier les trois forces principales qu'ils ont observées. On a évoqué la passion, la solidarité, l'engagement, la motivation, la persévérance et les points de vue communs que partagent les organisations de femmes du monde entier. Les répondants ont aussi cité la diversité, le dynamisme, la tolérance, la créativité et la capacité de travailler d'une manière interdisciplinaire, multigénérationnelle et collaborative et ce, à divers niveaux. Dans l'ensemble, on a insisté sur les réalisations, la permanence et une plus grande visibilité, la force du leadership et les mécanismes de communications et de réseautage efficaces développés par les mouvements de femmes, toute région confondue⁵.

En dépit de la perception positive et enthousiaste que semblent partager les activistes à l'égard des réalisations et de l'histoire des mouvements féministes et des groupes de femmes au sein de leurs régions, on a très peu parlé d'organisations bien financées. Conformément aux conclusions tirées en avant sur les ressources financières des organisations des droits des femmes, dès que les répondants faisaient référence à une force liée à l'argent, ils le faisaient pour mettre en lumière la capacité des organisations de s'adapter et de survivre, malgré un climat financier en mouvance, ou encore pour mettre l'accent sur leur ouverture à l'égard du bénévolat et du sacrifice de leurs temps et de leurs ressources personnelles en vue d'atteindre les objectifs que s'était fixés leur organisation ou leur groupe.

Lorsqu'on abordait la question des faiblesses du mouvement, de nombreux répondants ont insisté sur le manque de ressources humaines, mais ont tout de même fait principalement état de l'absence de soutien de base, de financement pour les projets et

5. Sondage WITM 2008, question 46.

d'une lacune quant aux ressources financières en général. Comme l'indiquait une personne interrogée, la *capacité du mouvement de travailler ensemble sur la collecte de fonds visant des projets conjoints*⁶ semble être une faiblesse majeure. S'ajoutent aux facteurs externes qui touchent l'accès aux ressources pour les organisations des droits des femmes, les peurs internes et la logique individualiste qui ne permettent pas l'avènement de stratégies communes de mobilisation des ressources. En outre, les tensions découlant du fait que plusieurs organisations sont en concurrence pour obtenir des sommes limitées peuvent perpétuer l'isolement et miner les efforts de travail commun.

Les activistes participant aux réunions stratégiques convoquées par l'AWID et ses partenaires en 2007 et en 2008, ont aussi entamé une analyse critique de leurs propres organisations et collectives, reconnaissant leur forces et leurs faiblesses. Comme l'ont souligné les personnes participant à la rencontre tenue sous le thème « Where is the money for women's rights in Brazil and the Southern Cone » (Où est l'argent pour les droits des femmes au Brésil et dans le cône Sud?, Décembre 2007), il persiste un problème de visibilité parmi les groupes des droits des femmes, qui sape leur légitimité aux yeux du public. On a insisté sur l'importance d'améliorer les capacités de communication et de rendre les efforts de collecte de fonds plus professionnels. De plus, on en a appelé aux donateurs pour qu'ils soutiennent le renforcement organisationnel. Dans la même veine, les personnes participant à la rencontre « Ressources pour le financement des organisations des droits des femmes au Moyen-Orient et Afrique du Nord » (Maroc, avril 2008), ont avancé que nous sommes un mouvement de nature très diversifiée, animé par des organisations qui travaillent sur une gamme d'enjeux à l'aide d'approches différentes, ce qui exige que les dona-

teurs le reconnaissent et le soutiennent, en consentant divers types de financement qui correspondent aux besoins d'une pluralité d'organisations.

Par conséquent, si plutôt que d'obtenir du financement adéquat pour toutes les organisations, la concurrence pour les fonds disponibles persiste et si nous nous restreignons à accepter des projets dans le simple but de survivre, nous ne réussirons pas à faire avancer les droits des femmes et l'égalité entre les sexes selon nos propres convictions. Qui plus est, nous ne serons pas en mesure de transformer la relation à l'argent dont nous avons héritée des systèmes patriarcaux où règnent la subordination, les pénuries, la culpabilité, l'inégalité des chances et d'autres facteurs qui contribuent à asservir les femmes en matière d'accès aux ressources financières et d'appropriation de ces ressources.

Mobiliser les ressources collectivement

Au fil de quatre ans de recherches et de participation à des rencontres avec les groupes de femmes et donateurs alliés, l'AWID a témoigné de diverses expériences portant sur la mobilisation des ressources. La plupart du temps, les organisations des droits des femmes établissent des relations individuelles avec les donateurs et comptent sur leurs propres stratégies et pratiques de collecte de fonds. Il existe toutefois des situations intéressantes de mobilisation collective des ressources, qui illustrent la manière dont la mise en commun a favorisé l'avancement des missions et des objectifs poursuivis par les organisations.

Les organisations entament fréquemment leur collaboration en s'aidant mutuellement à faire progresser leur travail respectif, par

6. Ibid.



la voie de prêt d'équipement ou d'autres contributions en nature, voire par l'offre de ressources humaines dans le cadre de projets particuliers. Par ailleurs, il existe de nombreuses entreprises conjointes dans le domaine des revendications ou de la mise sur pied de campagnes, qui démontrent les avantages de travailler ensemble. On peut citer parmi tant d'autres exemples, les luttes menées contre les traités de libre-échange en Amérique centrale, le Women's Health and Rights Advocacy Partnership (WHRAP) en Asie du Sud, les partenariats entre les organisations irakiennes sur la résolution de conflit et le rôle des femmes en matière de démocratie⁷. D'autres exemples font référence aux mobilisations entourant la Conférence de Beijing en 1995 et les rencontres de suivi en 2000 et 2005, où les groupes et mouvements de femmes ont travaillé ensemble pour occuper ces espaces cruciaux. Une autre forme de coopération fréquemment mentionnée par les organisations répondant au sondage de l'AWID est le partage d'information sur les donateurs qui soutiennent les enjeux auxquels elles travaillent et même, en certaines occasions, le fait d'agir à titre de personne-ressource pour initier les liens avec ces donateurs ou pour devenir une source de référence lorsque cela est exigé par les donateurs. Quoique ces situations ne soient pas aussi fréquentes que les autres formes de collaboration, elles représentent une composante forte pertinente qui pourrait être optimisée.

Lorsqu'il s'agit de réelles initiatives conjointes visant la collecte de fonds ou à influencer les donateurs, les exemples se font plus rares, mais particulièrement certains réseaux régionaux et nationaux créés par les organisations de femmes ont mobilisé des ressources considérables et établi des relations à long terme avec les bailleurs de fonds. Dans la réunion de stratégie au Brésil, mentionné en avant, les participantes ont par-

tagé leurs expériences avec des stratégies de collaboration dans initiatives conjointes entre organisations, dans la conceptualisation en collecte des fonds, jusqu'à l'implémentation et évaluation.

En outre, quelque 25 % de l'échantillon du sondage de l'AWID ont rapporté avoir eu des expériences de travail conjoint lié à la mobilisation des ressources, obtenant de bons résultats. Qu'il s'agisse d'acheminer une demande de financement ponctuelle à une agence donatrice ou encore de créer une coalition à plus long terme pour réunir des fonds conjointement, ces activités se sont avérées positives pour les organisations qui s'y sont engagées. Les répondants ont cité certains des avantages de la mise en commun : la confiance des donateurs face aux résultats éventuels d'un projet conjoint, la possibilité d'accéder à des sommes plus considérables, la meilleure coordination entre les organisations ainsi que l'impact et le rayonnement de leur travail qui se voyaient rehaussés.

Lorsque les organisations de femmes mettent en œuvre des stratégies de collaboration liées au financement, elles doivent composer avec certains défis. On peut citer ici la prise de décision quant à l'organisation qui sera la principale bénéficiaire et à l'administration des ressources, la mise en place de mécanismes de prise de décision et de suivi adéquats et la résolution de conflit, lorsque des tensions surgissent. Malgré ces difficultés, les répondants estimaient que les leçons et les connaissances acquises permettraient d'améliorer ce type de stratégie à l'avenir. Dans l'ensemble, les organisations de femmes sont plus susceptibles de mobiliser les ressources et d'accéder à un financement adéquat, si elles unissent leurs demandes et travaillent ensemble à influencer les donateurs locaux, nationaux et internationaux.

7. WITM 2008 survey, question 46

Par surcroît, il existe des expériences de collaboration entre les donateurs, au soutien de secteurs ou d'enjeux particuliers ou visant à réunir plus de fonds. Les fonds pour les femmes ont élaboré certaines stratégies, par ailleurs fort intéressantes. L'une des

stratégies est décrite ici, à titre d'exemple de bonne pratique en matière de mobilisation conjointe des ressources; on met aussi en lumière une intéressante expérience entre quelques organisations des droits des femmes et quelques donateurs⁸.

Le Consortium des fonds pour les femmes de l'Amérique latine (CLFM)

Créé par sept fonds pour les femmes de l'Amérique latine¹, ce réseau régional travaille depuis trois ans à mobiliser les ressources à l'aide de stratégies novatrices. S'alliant à HIVOS, à la Fondation Ford, au Fonds mondial pour les femmes, à Mama Cash et à ASTRAEA – entre autres donateurs – le CLFM travaille à un projet de deux ans pour soutenir les mouvements locaux et les organisations de femmes voués à la diversité sexuelle et aux droits, questions identifiées comme enjeux urgents dans leur région. Afin d'élaborer une stratégie de coopération efficace, la division du travail a été établie en fonction de leur domaine d'expertise. Ainsi, différentes équipes des fonds se sont concentrées sur certains domaines du projet (collecte de fonds, communications, etc.). Le CLFM est chargé de superviser et de coordonner l'ensemble de cette initiative, tout en assumant la tâche de réunir la majorité des fonds requis (environ 1,5 millions USD). Le fonds mexicain SEMILLAS mènera l'évaluation du projet et le fonds Angela Borba, du Brésil, entreprendra toutes les activités de communications. De plus, tous les fonds se partagent certaines tâches : la coordination locale des appels de propositions en vue de l'allocation des fonds; la dissémination des informations aux autres fonds; l'élaboration d'activités de renforcement des capacités et l'organisation d'une rencontre nationale avec les groupes sélectionnés.

Il y a de nombreux avantages pour les fonds et les organisations de femmes, de même que pour les donateurs qui se sont engagés dans cette initiative. Bien qu'il soit possible d'envisager l'élargissement de la portée géographique au sein de la région de l'Amérique latine au-delà des pays où ils travaillent régulièrement, il s'agit de la première fois où ces fonds ont accès à de telles sommes d'argent pour ce type de projet. Les autres avantages sont liés à l'échange d'expériences de travail entre les régions et surtout, à la démocratisation de l'accès aux ressources pour les organisations de femmes de la base. En se regroupant, ces sept fonds pour les femmes, et plusieurs donateurs progressifs, ont soutenu environ 60 organisations², de 17 pays différents.

1. Fonds des Femmes d'Amérique Centrale, Fonds Angela Borba, Fonds Semillas, Fonds Femme, Fonds Trasandina et Fonds des Femmes du Sud.

2. Il s'agit d'un chiffre approximatif puisque l'appel de propositions est toujours en cours.

8. Ces deux exemples sont de l'Amérique Latine, mais il y a plusieurs instances importantes pour que les organisations des femmes et les donateurs se réunissent pour explorer des stratégies de mobilisation de ressources plus collaboratives et effectives dans différentes régions. L'année prochaine, l'initiative de l'AWID Ou est l'argent pour les droits des femmes rassemblera plus de ces histoires. Si vous voulez partager votre histoire avec nous, veuillez écrire à fundher@awid.org



Dialogues consonants

En juin 2008, plusieurs organisations des droits des femmes et groupes féministes de l'Amérique latine ont tenu une rencontre avec l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement (AECID), UNIFEM et l'Institut National de la Femme d'Uruguay, ayant pour objectif d'analyser les défis et les occasions relatifs à l'avancement des droits des femmes dans la région et le rôle du financement accordé par l'Aide bilatérale espagnole.

Cette rencontre découlait des efforts menés par diverses organisations de l'Amérique latine et certains alliés au sein de l'AECID, ce qui illustre les effets de la synergie qu'engendrent les alliances entre les militant(e)s des droits des femmes. Les discussions étaient axées sur les questions prioritaires, comme les droits sexuels et génésiques, la pauvreté et l'inégalité, la participation politique et la démocratie. On s'est penché sur les politiques de financement de l'AECID à l'égard des initiatives liées à l'égalité entre les sexes, afin de mieux les comprendre.

L'Aide bilatérale espagnole, a constamment augmenté son budget pour l'égalité entre les sexes, celui-ci atteignant 15 % de l'APD. Plus précisément, le financement global accordé à l'Amérique latine représente 40 % de l'APD, totalisant en 2008 1,6 milliards d'euros. Cette situation ouvre la voie à de nouvelles occasions, pour les organisations des droits des femmes en général, et plus particulièrement pour les groupes latino-américains, quant à l'accès à plus de ressources de la part de cette agence bilatérale, qui pourraient servir de fonds de croissance permettant aux groupes d'explorer d'autres opportunités.

Les organisations participant à cette rencontre stratégique ont travaillé de concert afin d'encourager l'AECID à s'engager à accorder plus de soutien. Elles ont suggéré la création d'un fonds direct destiné aux mouvements féministes et organisations de femmes de la région, comportant les caractéristiques suivantes :

- Un fonds stratégique pluriannuel, jouant un rôle de catalyseur (sans subvention de démarrage)
- Axé sur la programmation
- Favorisant l'autonomie du mouvement féministe, tenant compte de sa diversité
- Traitant à la fois de situations urgentes et d'engagements à long terme
- Rendant disponibles des sommes considérables pour lutter contre les fondamentalismes (religieux et politiques) dans la région
- Intégrant des personnes représentant le mouvement à la définition des priorités

Ces exemples confirment les résultats positifs que peuvent engendrer les organisations qui se regroupent, que ce soit pour réunir des fonds ou encore pour influencer un donateur. Ils font la preuve que les efforts de collaboration de diverses natures pour faire progresser un projet, pour promouvoir une campagne ou encore pour mobiliser des ressources ont généré des bons résultats.

Section IV

Réflexions Finales

Les organisations des droits des femmes travaillent depuis quelque temps déjà à la viabilité financière du mouvement des femmes. On a témoigné de l'impact de ces efforts sur les sommes d'argent mises à leur disposition et, dans une certaine mesure, sur les pratiques de quelques donateurs. Pour assurer un avenir soutenable il faut plus de ressources et que des changements doivent être apportés aux relations entre les bailleurs de fonds et les organisations.

Comme il a été présenté tout au long de ce document, les ressources ont augmenté dans certains secteurs, mais il persiste le besoin de confronter comment ces ressources peuvent arriver à la diversité des organisations de femmes (ce inclue les organisations comptent sur un budget annuel inférieur à 50 000 USD). Ce contexte pose des questions précises sur le type de financement qui est le plus susceptible de renforcer les organisations et les mouvements des droits des femmes et sur l'urgence de réduire l'écart entre les besoins des organisations de femmes et les exigences des donateurs.

Pour ce qui est des donateurs, il est primordial qu'ils élaborent des politiques et des pratiques qui rejoignent les organisations des droits des femmes et ce, à divers niveaux. Les bailleurs de fonds devraient miser sur les organisations, plutôt que d'axer leurs contributions sur des 'projets'. Il importe d'instaurer du financement de base, pluriannuel et comportant des sommes suffisantes pour permettre aux organisations de réaliser leurs aspirations et de croître, sur le plan de l'influence et de l'envergure. En outre, pour être aptes à mesurer les résultats,

il importe que les organisations aient le soutien nécessaire pour le développement de leurs propres indicateurs, et par conséquent de cadres d'évaluation pour estimer le changement social et qui correspondent à leur perception de la manière dont les changements se produisent.

Quant aux organisations des droits des femmes, le facteur le plus important qui mènera à ériger des ponts vers la communauté des donateurs, consiste à adopter un virage sur le plan de l'attitude. Les organisations des femmes ont remarqué l'importance de l'autonomie pour identifier leurs priorités et décider comment les fonds seront dépensés. Il est aussi essentiel de communiquer ces priorités avec une vision à long terme et de bâtir des relations mutuelles de confiance et responsabilité mutuel avec les donateurs alliés, en trouvant des manières pour négocier les conditions du support (spécialement support institutionnel vs. support de projets).

Compte tenu de la conjoncture actuelle, il devient d'autant plus pertinent que les organisations de femmes planifient et se préparent à l'avènement de différents scénarios de croissance. Alors que la tendance est à l'augmentation, voire à une croissance radicale, les organisations doivent être proactives et investir dans leurs capacités et leurs actifs organisationnels; cela leur permettrait surmonter les périodes difficiles. Une importante tâche à l'avenir sera de gérer le type de croissance que les conjonctures favorables pourraient générer, aussi que construire une relation donateur-bénéficiaire basée dans un partenariat réel.

L'épidémie du VIH-SIDA affecte un nombre croissant de femmes: elles représentent la majorité des nouvelles infections et sont de façon disproportionnée chargées des soins à apporter à ceux qui sont affectés par la maladie. Bien que certains gouvernements et organisations internationales aient reconnu cette réalité et aient commencé à mettre en place des politiques basées sur le genre, il est évident que des efforts accrus sont nécessaires pour combattre la féminisation du VIH-SIDA. En outre, plus de ressources sont requises pour les initiatives des droits de la femme qui s'occupent de cette épidémie.

Les organisations pour les droits des femmes travaillant sur le VIH et le SIDA

L'épidémie de VIH-SIDA a pris le pas sur les femmes et les filles à un taux disproportionné comparé à leurs homologues masculins. La "féminisation" de l'épidémie met en lumière le besoin pour les organisations des droits des femmes à être au premier plan du combat contre le VIH-SIDA. Pendant ces dernières années, ce problème est devenu de plus en plus important dans le travail des organisations pour les droits des femmes à travers le monde. Dans le contexte des droits des femmes, de nouvelles organisations ont été créées et des groupes existants ont pris des initiatives pour combattre l'épidémie de VIH-SIDA.

Le travail de ces organisations se concentre sur le service fourni à celles qui sont affectées par la maladie, l'éducation pour la prévention, la prévention de la violence basée sur le genre, des infrastructures construites pour les femmes et le militantisme auprès des décideurs politiques. Les approches de la lutte contre le VIH-SIDA varient dans chaque organisation ou réseau; cependant, elles sont toutes soit basées sur le besoin de s'occuper des problèmes structurels auxquels font face les femmes, qui accroissent leur vulnérabilité, et/ou les problèmes spécifiques liés aux droits des femmes, comme les droits sexuels et génésiques et la santé.

Les tendances de financement

Au niveau global, le financement pour la lutte contre le VIH-SIDA a augmenté de façon significative passant de "30 millions de dollars en 1996 à près de 10 milliards en 2007". Bien que ces nombres soient significatifs, il n'est pas clair comment les flots financiers sont alloués aux initiatives qui adressent concrètement les femmes et les filles dans le combat contre le VIH-SIDA. De plus, il reste à éclaircir comment les organisations pour les femmes peuvent avoir accès à ces ressources, toujours plus importantes.

Comme il a été analysé dans le rapport de l'AWID *Où est l'Argent pour les Droits des Femmes : Financer le combat contre le VIH et le SIDA à travers la promotion des droits des femmes. Un cas d'étude sur l'Afrique du Sud 2008*, les donateurs clés de la lutte contre

Et à propos...
du financement pour la lutte contre le VIH-SIDA et des
droits des femmes?



Et à propos...
du financement pour la lutte contre le VIH-SIDA et des
droits des femmes?

le VIH-SIDA continuent à développer des “perspectives basées sur le genre sexuel”, ce qui limite la possibilité d’obtenir des subventions spéciales pour adresser de façon spécifique les droits des femmes dans le contexte de l’épidémie. En outre, selon un expert international du VIH-SIDA et de l’égalité hommes femmes, alors que la majorité des donateurs reconnaissent la féminisation du VIH-SIDA, il semble y avoir une tendance parmi certains donateurs conservateurs à financer des initiatives qui adressent le comportement des hommes au détriment de celles des droits des femmes. Financer des initiatives qui ciblent les garçons et les hommes est essentiel pour comprendre l’inégalité sous-jacente qui crée la disproportion des problèmes auxquels les femmes font face dans le contexte du VIH-SIDA; cependant, ceci ne doit pas aller à l’encontre du soutien aux initiatives des droits des femmes qui se concentrent spécifiquement sur les femmes et les filles.

Le Fonds Global pour Combattre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria : une opportunité ?

Un donateur essentiel et préminent dans le domaine du financement de la lutte contre le VIH-SIDA est le Fonds Global pour Combattre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria (GFATM). Le GFATM fournit d’importantes sommes de financement à des programmes nationaux. Cependant, les procédures pour accéder à l’argent du Fonds Global sont complexes et longues – et, à ce jour, les organisations des femmes sur l’échelle mondiale n’en ont pas vraiment bénéficié. Traditionnellement, le processus est gouverné par le Mécanisme de Coordination Nationale (Country Coordinating Mechanism), qui n’a pas forcément une bonne compréhension des problèmes des femmes et du VIH. Les principaux bénéficiaires et sous bénéficiaires du financement doivent faire preuve d’une grande capacité à recevoir, gérer et surveiller l’argent, ce qui exclut par conséquent de nombreuses organisations de ce rôle puissant.

Cependant, grâce au militantisme soutenu de la société civile, le Fonds Global a évolué et a adopté des mécanismes de financement qui ont augmenté la chance pour les organisations de société civile à accéder aux financements. Récemment, il a été décidé que deux principaux bénéficiaires sont autorisés et il est suggéré que l’un soit issu de la société civile. Avec un peu de chance, nous verrons des développements positifs dans ce sens, mais il est toujours urgent que plus de ressources soient disponibles pour combattre l’avancée de l’épidémie et son impact sur les vies des femmes.

En attendant...

Les initiatives qui soutiennent l’égalité hommes femmes, les droits des femmes et la prise de pouvoir des femmes sont particulièrement importants et devraient être financés avec énergie. Sans tenir compte de leur propre statut VIH-SIDA, les femmes assument la charge des

soins à domicile. L'apport de soins dans ce contexte est ardu et limite la participation des femmes dans le marché du travail, affectant l'économie familiale et communautaire.¹

En 2001, lors de la Session Exceptionnelle sur le VIH-SIDA de l'Assemblée Générale des Nations Unies, plus de 180 pays ont convenu que l'égalité hommes femmes et la prise de pouvoir des femmes est fondamentale à la réduction de la vulnérabilité des filles et des femmes face à cette épidémie et se sont engagés à augmenter leurs efforts pour défier les stéréotypes et l'inégalité². L'Objectif 6 du Développement Millénaire appelle à renverser la propagation du VIH-SIDA d'ici 2015 et l'Objectif 3 appelle à la promotion de l'égalité hommes femmes et de la prise de pouvoir des femmes. Il est maintenant temps pour les pays donateurs de donner vie à leurs engagements.

Enfin, les fondations et autres donateurs qui dédient des sommes significatives de ressources au combat contre le VIH et le SIDA devraient intégrer une perspective basée sur les droits, fournissant un soutien direct aux organisations pour les droits des femmes de base.

Pour plus d'information, veuillez consulter :

- La Coalition Globale pour les Femmes et le SIDA : Une initiative de UNAIDS, "Garder sa promesse : Un Agenda pour l'Action pour les Femmes et le SIDA", http://data.unaids.org/pub/Report/2006/20060530_re_keeping%20the%20promise_en.pdf
- Le Fonds Global pour Combattre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria : <http://www.theglobalfund.org/EN/>
- Rapport de 2006 de l'UNAIDS sur l'épidémie mondiale du SIDA. Genève: Programme Collectif des Nations Unies sur le VIH-SIDA, 2006 (disponible sur www.unaids.org).
- Site Web de l'UNIFEM sur le Genre sexuel et le VIH-SIDA. Disponible sur : <http://www.genderaids.org/index.php>
- Mise à jour Siyanda : Des ressources de Genre sur le VIH-SIDA. Disponible sur : http://www.siyanda.org/archive/june02_siyanda.htm

1. UNIFEM, "VIH/SIDA – Un Probleme d'Egalite Sexuelle et de Droits Universels," disponible sur http://www.unifem.org/gender_issues/hiv_aids/at_a_glance.php

Et à propos...
du financement pour la lutte contre le VIH-SIDA et des
droits des femmes?

Résultant essentiellement des émissions actuelles et passées des économies les plus avancées, le changement climatique est un phénomène mondial avec des impacts significatifs sur l'environnement de vie et le bien-être des individus. Pourtant les impacts du changement climatique, ne sont pas distribués également : les pays les plus pauvres et les groupes les plus marginalisés en souffrent les conséquences de façon disproportionnée. En outre, ceux qui sont le plus affectés par l'impact du changement climatique sont souvent ceux qui ont une moindre capacité ou opportunité à se préparer à ces impacts ou encore, à participer dans les négociations sur l'atténuation de ce phénomène. ¹

Changement climatique : une question d'intérêt pour les organisations des droits des femmes

Les femmes font partie des couches de la population les plus pauvres au monde, en conséquence la disparité de l'impact du changement climatique entre elles et les hommes est marquée. Les femmes âgées, les enfants et les jeunes, spécialement les filles, sont souvent les plus vulnérables. ² Compte tenu de cela, les réponses formulées et le financement fourni pour s'attaquer au changement climatique devraient tenir en compte une perspective de genre, et s'aligner aux principes des engagements pris lors des conventions internationales pour les droits universels et l'égalité hommes femmes. ³

Alors que certaines organisations des femmes et groupes féministes ont commencé à travailler sur cette question, il reste encore plus de possibilité d'engagement de la part du mouvement des femmes. La participation active des militants(es) des droits des femmes est critique dans la définition des critères de financement et d'allocation des ressources pour les initiatives liées au changement climatique, notamment au niveau local. ⁴ Les organisations des femmes doivent également participer dans les discussions internationales sur le changement climatique. Celles-ci devraient jouer un rôle majeur dans la formulation des liens entre l' (in) égalité hommes-femmes et le changement climatique ainsi que dans la formation d'alliances à travers les différents types d'organisation.

-
1. BRIDGE pour DFID, "Sexe et changement climatique : Cartographier les liens. Une étude portant sur les connaissances et les écarts," mars 2008.
 2. BRIDGE pour DFID, "Sexe et changement climatique : Cartographier les liens. Une étude portant sur les connaissances et les écarts," mars 2008.
 3. BRIDGE pour DFID, "Sexe et changement climatique : Cartographier les liens. Une étude portant sur les connaissances et les écarts," mars 2008.
 4. 52e session de la Commission sur le Statut des Femmes, commission d'Experts Interactive, "Questions naissantes, tendances et nouvelles approches face aux questions concernant la situation des femmes ou l'égalité entre femmes et hommes," disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw52/issuespapers/Gender and climate change paper final.pdf>

Et à propos...
des femmes, du changement climatique et du
financement ?



Et à propos...
des femmes, du changement climatique et du
financement ?

Quel est le panorama dans la communauté des donateurs ?

Il y a plusieurs fonds-clés qui financent les initiatives liées au changement climatique, dont l'Organisation pour l'Environnement Mondial (GEF), le plus grand donateur pour les projets visant à améliorer l'environnement mondial, le Fonds d'Adaptation (Adaptation Fund), établi par la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC) et le Fonds d'Investissement pour le Climat de la Banque Mondiale, récemment créé. Il y a également les fonds dédiés au secours aux populations sinistrées, cependant ceux-ci viennent typiquement d'une caisse humanitaire (plutôt que de l'argent pour le changement climatique.)

Alors même que le changement climatique est une question brûlante et attirante chez les donateurs, la majorité d'entre eux ne comprend pas convenablement les liens entre le changement climatique et l'égalité hommes-femmes. C'est ainsi que les donateurs ne parviennent souvent pas à intégrer de façon efficace une perspective liée au genre dans leurs initiatives de financement. Quand les donateurs essaient véritablement d'intégrer une telle perspective dans les initiatives de financement, la portée de cette perspective est souvent très limitée (ex: les femmes sont représentées uniquement comme des victimes de la dégradation de l'environnement.)

Dans son récent suivi de la Plateforme pour l'Action de Beijing, l'Assemblée Générale des Nations Unies a reconnu qu'il est essentiel:

"(...) impliquer les femmes de manière active dans le processus de décision sur l'environnement à tous les niveaux; incorporer les préoccupations et les perspectives liées au genre sexuel dans les réformes et les programmes pour le développement durable; et renforcer ou mettre en place des mécanismes au niveau national, régional et international pour évaluer les impacts des politiques de développement et de l'environnement sur les femmes" (A/C.3/62/L.89).⁵

Les militants pour les droits des femmes disposent de connaissances et d'expertise solides qui peuvent être utilisés dans l'atténuation du changement climatique, la réduction des sinistres naturels et les stratégies d'adaptation. Les donateurs devraient renforcer la capacité et le talent des femmes à participer de manière significative dans les prises de décision sur la gestion des ressources naturelles et les réformes et programmes sur le changement climatique.⁶ Les donateurs devraient également s'assurer qu'une perspective du genre est

5. Citation directe de BRIDGE pour le cahier DFID, "Sexe et changement climatique : Cartographier les liens. Une étude portant sur les connaissances et les écarts," mars 2008.

6. 52e session de la Commission sur le Statut des Femmes, commission d'Experts Intéreactive, "Questions naissantes, tendances et nouvelles approches face aux questions concernant la situation des femmes ou l'égalité entre femmes et hommes," disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw52/issuespapers/Gender and climate change paper final.pdf>

incorporée véritablement et durablement dans le travail quotidien de leur organisation à travers, par exemple, la mise en place de directives obligatoires.

Il est maintenant temps pour les organisations de la femme de s'impliquer dans ces processus et d'influencer les programmes et pratiques des donateurs. Des négociations sur la structure, les opérations et les initiatives des fonds pour le changement climatique sont en train même de se passer et avancent rapidement. Les organisations pour les droits des femmes, avec le support des donateurs (à travers, par exemple, le renforcement de la capacité technique et organisationnelle) ont besoin de participer de manière significative dans ces négociations.

Il y a un élan (et de l'argent) pour faire progresser le travail réalisé par les groupes pour les femmes sur le changement climatique. Que ce soit à travers le soutien pour influencer les donateurs, la création d'alliances avec d'autres organisations pour les droits de la femme ou le raccordement à un groupe d'intérêt particulier et la déclaration d'un message unifié avec une perspective liée au genre sexuel (ex : l'aspect sexuel de la sûreté de l'alimentation et de l'agriculture), il y a des opportunités pour les groupes pour les femmes d'améliorer leur accès aux financements.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

- "Sexe et changement climatique : Cartographier les liens. Une étude portant sur les connaissances et les écarts" mars 2008 sur: http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/Climate_Change_DFID_draft.pdf
- Gendercc – les femmes pour une justice climatique : <http://www.gendercc.net/>
- Global Environmental Facility: <http://www.gefweb.org/>
- Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (division de coopération et assistance) : http://unfccc.int/cooperation_and_support/items/2664.php

Et à propos...
des femmes, du changement climatique et du
financement ?

Des études récentes révèlent qu'un grand nombre d'organisations pour les droits des femmes luttent pour sécuriser les financements et maintenir le noyau dur de leurs activités en vie.¹ Malgré les engagements approuvés au niveau mondial, l'égalité hommes femmes et l'autonomisation des femmes restent des priorités relativement faibles dans le cadre des plans de développement national et des programmes des donateurs.²

En 2005, la totalité de l'Assistance Officielle au Développement (ODA) par les membres de l'OCDE était de 106.8 milliards dollars.³ Pour repère, le montant de l'ODA allouée par secteur et examinée d'un point de vue de l'égalité hommes femmes totalisaient 29.1 milliards USD par an en 2005 et 2006.⁴ De cette somme, 9.3 milliards USD se concentraient sur l'égalité hommes femmes et l'autonomisation des femmes. Desservi par des processus de distribution et de dépenses complexes, seule une fraction du montant alloué à l'égalité hommes femmes arriva jusqu'aux organisations pour les femmes, dont une majorité de ce financement est destiné au soutien d'initiatives gouvernementales dans des pays partenaires. Néanmoins, les organismes bilatéraux et multilatéraux restent une source essentielle de financement des organisations pour les femmes.

Selon l'AWID en 2007, les organisations pour les droits des femmes ont témoigné que la majeure partie de leurs subventions (16.1%) provenait d'organismes bi/multilatéraux, soit un total de 37 millions de dollars.⁵ Ceci souligne l'intérêt actuel de ces agences pour contribuer à la viabilité des organisations pour les droits des femmes. Étant donné l'importance du rôle des donateurs bilatéraux et multilatéraux dans le financement du mouvement pour les femmes, il est crucial d'analyser le changement dans le panorama de leurs politiques et de leurs pratiques.

Le programme d'efficacité de l'entraide : des défis et des opportunités

Le 2 mars 2005, plus de cent ministres, dirigeants d'agences pour le développement et autres dirigeants officiels signaient la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Entraide. En sa qualité d'accord d'entraide international le plus récent entre les pays donateurs et les pays

-
1. Premier et deuxième rapports Fundher de l'AWID (2006 et 2007), disponibles sur : www.awid.org, et "Résumé des questions 3 : Financement innovant pour les organisations pour les femmes," rédigé par le réseau DAC Sur l'Egalité Hommes-Femmes (GENDERNET), juillet 2008, disponible sur http://www.oecd.org/departement/0,3355,en_2649_34541_1_1_1_1_1,00.html
 2. Ibid
 3. Groupe d'Expertise sur le Financement pour l'Egalité Hommes-Femmes – la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme, Oslo, septembre 2007, page 24, disponible sur http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/financing_gender_equality/egm_financing_gender_equality.htm
 4. Secrétariat de l'OCDE-DAC, "L'Entraide dans le Soutien de l'Egalité Hommes-Femmes et l'Autonomisation des Femmes", publié en juillet 2008, disponible sur <http://www.oecd.org/dac/stats/crs>
 5. Enquête WITM 2008

Et à propos...
des femmes, des nouveaux modes d'entraide et des
politiques de développement?



Et à propos...
des femmes, des nouveaux modes d'entraide et des
politiques de développement?

en voie de développement, la Déclaration de Paris a pour objectif de réformer la distribution et la gestion de l'entraide afin de renforcer son impact et son efficacité.

Le Comité d'Assistance au Développement de l'Organisation pour la Coopération Economique et le Développement (OECD-DAC) mène les discussions sur la Déclaration de Paris et l'efficacité de l'entraide de manière plus étendue. C'est actuellement le seul forum international qui examine régulièrement les systèmes clés de la coopération au développement bilatéral, en suggérant des améliorations.⁶

Prenant sa source au sein de l'OECD-DAC, le processus d'efficacité de l'entraide a été critiqué pour sa nature relativement fermée, politique et non participative. Alors même qu'elles étaient de plus en plus représentées au cours des dernières années, les organisations pour les droits de la femme ont été pour la première fois dans l'histoire exclues des processus et des discussions sur l'efficacité de l'entraide et du développement. Dans un rapport au Forum de Coopération au Développement, Ban Ki Moon, le Secrétaire Général des Nations Unies, déclarait que bien que la Déclaration de Paris marquait une "nouvelle étape dans la définition de repères pour le progrès, le processus de négociation n'avait pas impliqué l'ensemble des parties prenantes. La participation des pays en voie de développement était limitée, et les organisations de société civile ainsi que les fondations privées n'avaient qu'une contribution marginale... (Ce qui privait) la Déclaration de l'approbation d'un processus conventionnel international multi parties."⁷ Depuis l'adoption de la Déclaration de Paris, plusieurs organisations pour les femmes, des chercheurs et des spécialistes du développement ont fait part de leurs questions et de leurs préoccupations sur l'impact que le système nouveau et modifié sur la distribution de l'entraide aura sur le financement rendu disponible aux organisations pour les droits des femmes.⁸

Si l'OECD-DAC souhaite réussir l'efficacité de l'entraide et du développement, qui demande l'accession à l'égalité hommes femmes et à l'autonomisation des femmes, alors, les organisations pour les droits des femmes doivent recevoir le plein soutien et prendre part au débat.

La participation des organisations pour les droits des femmes

Les ONG de développement y compris les organisations pour les droits des femmes axées sur le développement, ont aidé à mettre l'accent sur les réalités du terrain tout en rendant le financement des donateurs plus approprié et pertinent.⁹

6. "A l'intérieur du DAC: Un Guide pour le Comité d'Assistance au Développement de l'OECD 2007 – 2008," préparé par l'OECD-DAC, disponible sur http://www.oecd.org/about/0,3347,en_2649_33721_1_1_1_1_1,00.html

7. Rapport du Secrétaire Général, "Tendances et Progrès dans la Coopération Internationale pour le Développement," Session Substantiel de l'ECOSOC de 2008, DCF, Document No. E/2008/69: p. 21.

8. "Résumé des questions 3: Financement innovant pour les organisations pour les femmes," produit par le réseau DAC Sur l'Egalité Hommes-Femmes (GENDERNET), juillet 2008, disponible sur http://www.oecd.org/departement/0,3355,en_2649_34541_1_1_1_1_1,00.html

9. "Résumé des questions 3: Financement innovant pour les organisations pour les femmes," produit par le réseau DAC Sur l'Egalité Hommes-Femmes (GENDERNET), juillet 2008, disponible sur http://www.oecd.org/departement/0,3355,en_2649_34541_1_1_1_1_1,00.html

De plus, les organisations pour les femmes et les ONG qui travaillent pour atteindre l'égalité hommes femmes ont une connaissance détaillée et imprégnée des réalités locales. Elles connaissent les barrières sociales, politiques, économiques et culturelles à l'égalité hommes femmes, et peuvent ainsi reconnaître et aborder l'impact des inégalités entre les femmes et les hommes au niveau local, national et international.¹⁰

L'efficacité de l'entraide sans prendre en compte l'égalité hommes femmes ne mènera pas au développement efficace et ne réduira pas la pauvreté ou les inégalités. Si l'on veut obtenir une perspective solide d'égalité hommes femmes, il est nécessaire de soutenir les capacités, les ressources et l'autorité des dispositifs nationaux pour les femmes qui sont nécessaires au soutien et au contrôle des ministères de direction, d'autres corps gouvernementaux et des parlements, pour influencer les projets de développement nationaux et les allocations budgétaires.

La Déclaration de Paris ne contient pas d'indicateurs d'impact mesurant la promotion des droits de la femme, de l'égalité hommes femmes ou des droits universels. Étant donné que l'OECD-DAC est l'espace dans lequel ont lieu les discussions sur la Déclaration de Paris et l'AE, les organisations pour les droits des femmes doivent être présentes pour promouvoir et par conséquent assurer que l'égalité hommes femmes et l'autonomisation des femmes soient bien prises en compte. De plus, comme la Déclaration de Paris est conçue pour aligner l'entraide avec les priorités de développement définies au niveau national, il est essentiel de garantir qu'une perspective d'égalité hommes femmes soit comprise dans ces stratégies nationales. Une manière de réaliser cela est de soutenir la pleine participation des organisations pour les droits de la femme à la table de l'entraide.

La Déclaration de Paris structure la distribution et la gestion des bourses de l'entraide. Sans la prise en compte d'une perspective des droits des femmes dans le cadre de l'efficacité de l'entraide, l'élan/volonté politique de financer le travail pour les droits des femmes menacerait de disparaître.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

- Sources de l'AWID : <http://www.awid.org/eng/About-AWID/AWID-Initiatives/Influencing-Development-Actors-and-Practice-for-Women-s-Rights>
- "Résumé des questions 3: Financement innovant pour les organisations pour les femmes", DAC Gendernet juillet 2008 : http://www.oecd.org/department/0,3355,en_2649_34541_1_1_1_1_1,00.html
- Réseau WIDE : <http://www.wide-network.org/>
- <http://www.betteraid.org/>

10. "Mettre en place la Déclaration de Paris : une expérience de Société Civile du Sud," une allocution par L. Muthoni Wanyeki, FEMNET, Kenya, durant un Atelier Sponsorisé par le Conseil Canadien pour la Coopération Internationale, Ottawa, 25 mai 2006.

Et à propos...
des femmes, des nouveaux modes d'entraide et des
politiques de développement?

Sans le droit basique de tout individu à disposer de son corps, comment est-il possible de parler d'égalité entre les femmes et les hommes? Si l'on considère la sexualité simplement comme quelque chose de négatif et de dangereuse – à l'opposé d'une expérience potentiellement plaisante et enrichissante – comment peut-on transformer les comportements à risque, les pratiques nuisibles et les faux stéréotypes en des attitudes et des structures positives? Cela fait partie des questions que les femmes ont soulevées depuis des années, et lesquelles trouvent actuellement un écho chez les donateurs progressistes qui ont fait un pas en avant pour garantir que les droits sexuels soit une réalité.

Les droits sexuels et reproductifs en tant que question essentielle pour les organisations pour les droits des femmes

La dimension du genre que sous-entend les relations sexuelles a longtemps été un thème de discussion et de débat stratégique pour les féministes. Ces dernières années, les mouvements des femmes ont politisé de manière effective et introduit dans les arènes nationales et internationales le besoin de chaque homme et femme à bénéficier (s'ils le choisissent) d'une vie sexuelle et reproductive libre et saine. Cependant, alors que dans certains contextes, des programmes progressifs traitant de la santé sexuelle et de la santé reproductive (SSSR) ont été créés, dans d'autres pays et régions ceci n'a pas été le cas. Des fondamentalismes religieux et/ou des visions politiques conservatrices – tel que le "global gag rule" imposé aux Etats-Unis comme une condition pour la distribution d'entraide financière – ont maîtrisé de façon nuisible les sources de financement disponibles pour les organisations travaillant pour la prise de conscience de ces droits pour chaque femme et homme. Mis à part une carence globale de financement pour la SSSR au cours des dernières années, les acteurs du développement ont principalement favorisé la promotion des droits reproductifs d'un point de vue médical; la dimension sexuelle, y compris la sexualité et les droits sexuels dans l'ensemble, ont été négligés.

Pourtant, une conscience globale des nombreux défis auxquels font face les diverses communautés pour le but de vivre une sexualité libre et saine ne cesse de croître. Durant les dernières années, les mouvements mondiaux axés sur les droits sexuels ont fermement critiqué le chemin que de nombreuses agences, organisations et gouvernements prenaient en faisant la "promotion" de ces droits tout en approchant la sexualité de manière négative (comme étant dangereuse et honteuse). Les conséquences néfastes résultant d'une vision de la sexualité comme un aspect essentiel du développement humain, tout en ignorant l'inégalité entre les femmes et les hommes au sein des relations sexuelles et ou en tolérant la discrimination de groupes sociaux, constituent des préoccupations majeures aux yeux des organisations des droits des femmes. De plus, l'accès asymétrique (entre les régions et les classes) à des services de SSSR et d'information de qualité en est autre.

Comment cette question est-elle vue dans la communauté des donateurs ?

Les ONG et les groupes pour les femmes ont travaillé sans relâche pour s'assurer que les donateurs et les gouvernements considèrent la santé sexuelle et reproductive comme un

Et à propos...
de l'argent, des femmes, du plaisir et des droits à la sexualité et à la reproduction?



Et à propos...
de l'argent, des femmes, du plaisir et des droits à la
sexualité et à la reproduction?

droit universel et pas seulement comme un ensemble de droits destinés à un groupe de personnes spécifiques. Par chance, ce point de vue a été reconnu par des donateurs progressifs qui soutiennent les initiatives innovantes et conduites au nom du "plaisir" qui vont au-delà d'une politique de groupe identitaire pour examiner le rapport entre les droits sexuels et l'économie, le changement climatique et environnemental, la santé (y compris la santé reproductive), l'autonomisation des femmes, la sécurité (y compris la violence hommes femmes), l'agriculture, l'infrastructure, la migration et le développement humain.

L'agence Suédoise Internationale pour le Développement (ASID), est un bon exemple des changements produits dans les politiques de quelques acteurs financier. Cette agence approche la sexualité comme une dimension liée au développement et participe dans la création d'un nouveau panier de financement et d'autres mécanismes de financement qui ouvrent l'accès à des ressources pour la promotion des droits sexuels à plus d'organisations. Les activistes et organisations pour les droits des femmes travaillant sur cette question peuvent utiliser ce progrès comme une opportunité potentielle de sécuriser plus de financement. En outre, l'ASID a pour but d'encourager d'autres donateurs du Nord à soutenir le développement institutionnel des organisations du Sud, sous la forme de partenariat, plutôt que de simplement distribuer des subventions. Avec l'action de l'ASID vers une approche plus positive et compréhensive de la sexualité, on espère voir d'autres acteurs du développement suivre le mouvement vers un cadre de la sexualité basée sur les droits et l'allocation de plus de ressources à cette cause.

En utilisant une approche basée sur les droits, la Fondation Ford fournit des subventions visant à accroître la compréhension du public sur le rôle que la sexualité et la santé reproductives jouent dans l'épanouissement et le développement humains, ainsi que la relation de la sexualité et de la santé reproductive avec le changement social équitable¹. Au Brésil, par exemple, Ford soutient la recherche, les programmes et le soutien politique qui ont pour but de renforcer parmi les jeunes défavorisés, la compréhension des questions liées aux relations hommes femmes et à la sexualité, et de les ramener à un contexte socioéconomique plus large. En outre, Ford investit dans des initiatives visant à renforcer et étendre la réponse brésilienne face au VIH-SIDA afin de mieux accéder à et prendre soin de ceux qui ne sont pas aidés².

La Fondation MacArthur est un autre exemple de donateur qui approche la sexualité et la santé reproductives de manière holistique. MacArthur utilise une approche globale vis-à-vis de la santé et des droits reproductifs et sexuels, qui place le bien-être des femmes au centre de la politique de natalité, et met l'accent sur les droits des individus à définir et planifier la taille de leur famille. En allouant des subventions à trois pays – Nigeria, Mexique et Inde – MacArthur concentre son travail sur la réduction de la mortalité et morbidité maternelles et le progrès de la santé et des droits sexuels et reproductifs des jeunes. En 2005, MacArthur a accordé une subvention de 180,000 USD sur trois ans à l'association "Asesoría, Capacitación y Asistencia en Salud" (situé à San Cristobal de las Casas au Mexique) pour l'aider à

-
1. Fondation Ford, Sexualité et Santé Reproductive, disponible sur : <http://www.fordfound.org/fields/sexualityreprohealth/overview>
 2. Fondation Ford, Sexualité et Santé Reproductive, disponible sur : <http://www.fordfound.org/fields/sexualityreprohealth/overview>

soutenir le développement de stratégies d'assistance sociale visant à engager les communautés rurales indigènes dans la prévention de la mortalité maternelle. Plus récemment, en 2007, MacArthur a alloué une subvention de 150,000 USD à l'association Marie Stopes au Mexique pour l'amélioration de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans l'Etat du Chiapas.³

Une autre initiative innovante est celle du Réseau des Financiers pour la Population, la Santé et les Droits Reproductifs qui cherche à améliorer la communication, encourager la collaboration, augmenter les ressources et mettre en valeur l'efficacité globale des donateurs dans ce domaine. Ils organisent des réunions, des groupes de travail, une base de données des subventions pour suivre l'itinéraire des fonds alloués à ces causes, mais aussi un projet d'assistance cherchant à engager d'autres donateurs. Cela prouve comment les synergies entre les financiers sont cruciales pour situer un secteur ou un thème dans la communauté des donateurs, et par là obtenir des engagements sur le soutien du travail des organisations de société civile.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

- Agence Suédoise Internationale pour le Développement (ASID), article concept 2008, *La Sexualité: Une dimension manquante dans le développement*. Disponible sur : http://www.gwp.sida.se/sida/jsp/sida.jsp?d=118&a=40003&language=en_US
- *Genre, Sexualité et Droits Sexuels : Une Vue d'ensemble* (BRIDGE). Disponible sur : <http://www.bridge.ids.ac.uk/dgb18.htm>
- Article de travail 283 *Pourquoi l'Industrie du Développement Devrait Surmonter son Obsession sur le Sexe Mauvais et Commencer à Penser au Plaisir* Institut des Etudes sur le Développement (IDS Sussex). Disponible sur : <http://www.ids.ac.uk/index.cfm?objectId=C85BDC93-C7BF-399F-52-A54AC8D0D6D29E>
- Le Projet Plaisir : <http://www.thepleasureproject.org>
- *Sexualité et Changement Social : Faire la Connection* (Fondation Ford). Disponible sur : <http://www.fordfound.org/fields/sexualityreprohealth/overview>
- Réseau des Financiers pour la Population, la Santé et les Droits Reproductifs <http://www.fundersnet.org/default.aspx>

3. Fondation MacArthur, initiatives de subventions, disponible sur : http://www.macfound.org/site/c.1kLXJ8MQKrH/b.1001903/k.B075/International_Grantmaking__Focus_Countries__Mexico__Recent_Grants.htm#prh

Et à propos...
de l'argent, des femmes, du plaisir et des droits à la
sexualité et à la reproduction?

Historique

En dépit de la reconnaissance par la communauté internationale que la violence contre les femmes est une épidémie inacceptable – se produisant à tous les niveaux de la société et dans une variété de contextes – celle-ci demeure une crise omniprésente. La violence empêche les femmes de réaliser le maximum de leur potentiel, limite la croissance économique et affaiblit le développement durable. Alors que les efforts mondiaux et les engagements politiques pour en finir avec toutes les formes de violence contre les femmes sont en place, les chiffres ont révélé que l'impunité, une reddition de comptes défectueuse et un manque de stratégies réussies continuent d'interdire l'éradication de ce mal. En outre, beaucoup de pays manquent encore de chiffres sur la ségrégation sexuelle qui soient rassemblées de manière méthodique et fiable, ce qui est en soi vital pour une compréhension complète de la nature de la violence contre les femmes et nécessaire pour en tirer des solutions significatives.¹

Cependant de nombreuses pratiques encourageantes pour la prévention et/ou la réponse à la violence à l'encontre des femmes ont été développées. En adressant les inégalités sociales, économiques et politiques qui engendrent la violence ; en promouvant la pleine égalité et la prise de pouvoir des femmes ; ainsi qu'en garantissant que les droits des femmes soient satisfaits, les organisations pour les droits des femmes, de même que d'autres acteurs, font leur chemin.

Tendances de financement

La violence à l'encontre des femmes se produit sous de nombreuses formes et dans divers contextes, incluant la violence domestique administrée par le partenaire, la violence sexuelle, les pratiques traditionnelles nuisibles, la violence dans le contexte du SIDA et du VIH, le trafic des femmes et jeunes filles, et la violence à l'encontre des femmes en périodes de conflit ou post-conflit. Bien que des campagnes mondiales pour en finir avec cette épidémie soient actuellement en place, le financement à destination des activités globales de lutte, y compris le soutien de mesures pour les victimes de violence, reste insuffisant. Le manque de ressources limite sévèrement l'échelle et l'envergure des activités globales pour changer les comportements et les lois, construire des entités, oeuvrer à la prise de responsabilité, fournir abri et services.²

Selon une des militantes de la lutte contre la violence à l'encontre des femmes interviewée par l'AWID dans le contexte de la recherche de 2008, le financement semble s'écarter des prestations de service pour se rapprocher de la politique, du militantisme et du travail de réseau. Le mérite de ce changement reste controversé : certains y voient une tendance inquiétante tandis que d'autres le considèrent comme un développement positif, qui vient équilibrer un environnement de financement auparavant faussé car étant perçu comme de la fourniture de services.

1. Etude détaillée du Secrétariat Général sur toutes les formes de violence contre les femmes : "La Violence Contre les Femmes, des besoins non-satisfaits, des promesses non tenues" disponible sur <http://endviolence.un.org/bg.shtml>

2. UNIFEM, http://www.unifem.org/campaigns/vaw/facts_figures.php

Et à propos...
du financement pour la lutte contre la violence à
l'encontre des femmes?



Et à propos...
du financement pour la lutte contre la violence à
l'encontre des femmes?

Les donateurs semblent également favoriser les organisations de financement qui luttent contre la violence à l'encontre des femmes dans le cadre d'une structure de "service social", au détriment de ceux qui utilisent l'approche féministe de prise de pouvoir de la femme et des droits de la femme. Sans l'exploitation de la perspective féministe, le fondement de la lutte contre la violence à l'encontre des femmes, c'est-à-dire l'inégalité entre les sexes systémique et normalisée, restera non traité dans une large mesure et les mesures prises par les donateurs pour adresser la crise, bien qu'étant utiles à un certain degré, n'aboutiront à aucun résultat durable.

Campagnes et opportunités de financement

Il semble y avoir un certain élan et une volonté politique à progresser vers l'éradication de la violence à l'encontre des femmes. Au Sommet Mondial de 2005, les leaders mondiaux se sont engagés à redoubler les efforts pour éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et, à la suite de la publication d'un rapport détaillé par le Secrétariat Général, deux résolutions furent adoptées à l'Assemblée Générale en décembre 2006 et 2007.³ Une résolution sur le viol et la violence sexuelle fut également adoptée en décembre 2007.

En plus de ces efforts, des campagnes internationales proéminentes et des initiatives de financement de la lutte contre la violence à l'encontre des femmes ont vu le jour :

"Dites NON à la violence contre les femmes" est un mouvement militant international et fonctionnant sur Internet, qui a pour but de mettre fin à la violence contre les femmes. Organisé par le Fonds de Développement des Nations Unies pour les Femmes (UNIFEM), cette initiative est conçue pour éclairer le mouvement croissant d'individus demandant aux gouvernements de faire de la lutte contre la violence à l'encontre des femmes une priorité majeure.⁴ Pour une expression de support public et un appel à l'action, chacun est invité à ajouter son nom dans un album virtuel disponible sur : <http://www.saynotoviolence.org>

Le 25 février 2008 **la campagne du Secrétariat Général des Nations Unies pour en finir avec la violence contre les femmes a été lancée**. Se déroulant de 2008 à 2015 – afin de coïncider avec la date butoir des Objectifs de Développement du Millénaire – la campagne se concentre sur trois domaines clés : le militantisme international, le leadership des Nations Unies par l'exemple et le renforcement des efforts et partenariats au niveau national, régional et international⁵. L'accent sera mis sur la garantie d'une volonté politique plus grande et de l'allocation de plus importantes ressources de la part des gouvernements, des institutions internationales, des entités des Nations Unies, du secteur privé et d'autres donateurs pour le développement de politiques et de programmes destinés à s'attaquer au problème.⁶ Plus de détails sur cette campagne sur :

<http://endviolence.un.org/press.html>

3. Le Secrétaire Général Ban Ki-moon Lance la Campagne pour en Finir avec la Violence Contre les Femmes, article de presse du 25 février 2008, disponible sur <http://endviolence.un.org/press.shtml>
4. UNIFEM, Dites Non à la Violence Contre les Femmes, outil de campagne, disponible sur <http://www.unifem.org/campaigns/vaw/toolkit.php>
5. Campagne du Secrétariat Général des Nations Unies pour en finir avec la Violence Contre les Femmes <http://endviolence.un.org/press.shtml>
6. Campagne du Secrétariat Général des Nations Unies pour en finir avec la Violence Contre les Femmes <http://endviolence.un.org/press.shtml>

Le **Fonds des Nations Unies pour en finir avec la Violence Contre les Femmes**, administré par le Fonds de Développement des Nations Unies pour les Femmes (UNIFEM), est le seul mécanisme mondial et multilatéral d'allocation de subventions, uniquement destiné à supporter les efforts locaux, nationaux et régionaux des gouvernements et des ONG pour combattre la violence basée sur le sexe.⁷ Il a alloué plus de US\$13 millions à 231 initiatives innovatrices et catalytiques dans plus de 100 pays à travers le monde. Des subventions sont allouées à des organisations dont le but est de proposer du neuf, de renforcer les partenariats inter agences et de mobiliser de nouvelles circonscriptions dans le mouvement grandissant pour en finir avec la violence contre les femmes. Plus de détails sur :

http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/trust_fund.php

Des projets de financement du Parlement et du Conseil Européens, comme le projet Daphne, représentent certains des plus importants fonds internationaux des dernières années pour la lutte contre la violence à l'encontre des femmes. Daphne a pour but d'apporter son soutien à des organisations qui développent des mesures et des actions pour prévenir ou combattre la violence contre les enfants, les adolescents et les femmes, et pour protéger les victimes et les groupes à risque.⁸ Plus d'information sur Daphne sur :

http://ec.europa.eu/justice_home/funding/2004_2007/daphne/funding_daphne_en.htm

Les organisations et mouvements pour les droits de la femme ont joué un rôle essentiel pour faire pression sur les systèmes juridique international et régionales, afin qu'ils soient modifiés pour condamner, éradiquer et prévenir la violence contre les femmes. Fortes d'une connaissance spécifique des réalités locales dans leur propre pays et d'une expérience approfondie dans le développement et le travail avec des outils prometteurs pour la lutte contre la violence à l'encontre des femmes, les organisations pour les droits de la femme sont des acteurs clés dans le combat pour en finir avec cette épidémie. Par conséquent, l'augmentation de financement et de volonté politique pour soutenir ces groupes sont essentiels à l'avancement dans la lutte contre la violence à l'encontre des femmes.

Pour plus d'informations veuillez consulter :

- "With an End in Sight" par les Publications de l'UNIFEM, disponible sur http://www.unifem.org/resources/item_detail.php?ProductID=14
- "A Life Free of Violence is Our Right" par les Publications de l'UNIFEM, disponible sur http://www.unifem.org/resources/listing_by_section.php?WebSectionID=3
- Les publications générales de l'UNIFEM sur la violence contre les femmes : http://www.unifem.org/resources/listing_by_section.php?WebSectionID=3
- Etude détaillée du Secrétariat Général des Nations Unies sur toutes les formes de violence contre les femmes, disponible sur <http://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/v-sg-study.htm>

7. Fonds des Nations Unies pour en Finir avec la Violence Contre les Femmes http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/trust_fund.php

8. Plus d'informations sur Daphne sont disponibles sur http://ec.europa.eu/justice_home/funding/2004_2007/daphne/funding_daphne_en.htm

Et à propos...
du financement pour la lutte contre la violence à
l'encontre des femmes?



awid les droits
des femmes

L'Association pour les droits de la femme et le développement